



# AVANCER ENSEMBLE

RAPPORT ANNUEL 2017-2018



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

# AVANCER ENSEMBLE



Conseil des arts  
du Canada

150, rue Elgin  
Case postale 1047  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V8  
1-800-263-5588 ou  
613-566-4414  
info@conseildesarts.ca  
conseildesarts.ca

Canada Council  
for the Arts

150 Elgin Street  
Post Office Box 1047  
Ottawa, Ontario  
K1P 5V8  
1-800-263-5588 or  
613-566-4414  
info@canadacouncil.ca  
canadacouncil.ca

Couverture : Mia Amir a présenté son œuvre *Geologic Formations* en première mondiale pendant le rEvolver theatre festival, à The Clutch Greenhouse à Vancouver, en 2018. L'œuvre est un mélange audacieux de performance multidisciplinaire immersive, de narration personnelle intime et de théorie. Photo : Javier R. Sotres

Image tirée du documentaire *Queer Coolitudes: Indo-Caribbean Diasporas* (sortie prévue à l'automne 2018) de Michelle Mohabeer. *Queer Coolitudes: Indo-Caribbean Diasporas* est un long métrage documentaire expérimental, audacieux et inventif (80 min) et est la première œuvre médiatique de ce genre créée au Canada sur les communautés diasporiques *queer* Indo-Caribéennes très sous-représentées et pratiquement anonymes.

Les bureaux du Conseil des arts du Canada sont situés sur le territoire traditionnel non cédé des nations algonquines.

Canada

Publié au Canada. Cat. No de cat : K21-1E-PDF. ISSN 1493-5589

Le 61<sup>e</sup> rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et autres services sont affichés sur le site web du Conseil.

## MANDAT



Organisme public de soutien aux arts, le Conseil des arts du Canada a pour mandat «de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.»

Le Conseil promeut et soutient financièrement l'excellence artistique en offrant aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens une vaste gamme de subventions, de services, de prix et de paiements. Il contribue au dynamisme d'une scène artistique vibrante et diversifiée qui suscite l'engagement des Canadiennes et Canadiens envers les arts et la littérature, enrichit leurs communautés et atteint les marchés internationaux.

Par ses activités de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil accroît l'intérêt et l'appréciation du public pour les arts. Relevant du Conseil, la Commission canadienne pour l'UNESCO fait la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO au Canada, afin de contribuer à un avenir de paix, d'équité et de

durabilité. La Banque d'art du Conseil fait la prestation de programmes de location d'œuvres d'art contemporain et aide à faire avancer l'engagement du public envers les arts contemporains.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres de son conseil d'administration ainsi que son directeur et chef de la direction. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil reçoit son financement du gouvernement et des revenus de dotations, des dons et des legs s'ajoutent à son budget annuel.

# TABLE DES MATIÈRES



- 05** Message du président
- 07** Message du directeur et chef de la direction
- 09** Commentaires et analyse de la direction
- 39** Gouvernance
- 45** États financiers



**« NOTRE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A  
DÉSORMAIS UN PROFIL  
PLUS ARTISTIQUE ET  
PLUS REPRÉSENTATIF  
DE LA DIVERSITÉ  
DU CANADA. »**

Pierre Lassonde



## Message du président

Lorsque de nouveaux membres se joignent à un groupe, ils insufflent souvent une énergie contagieuse. C'est exactement ce qui s'est produit cette année avec l'arrivée de six nouveaux membres au sein du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada. Notre conseil a désormais un profil plus artistique et plus représentatif de la diversité du Canada. D'entrée de jeu, les nouveaux membres ont démontré leur engagement envers les arts et la responsabilité sociale des artistes et des organismes bénéficiaires de fonds publics. Notre conseil d'administration fait preuve d'une intelligence et d'une sagesse qui sont, plus que jamais, de mise à l'échelle fédérale.

Le conseil d'administration joue un rôle clé dans la supervision de la bonne gestion des fonds publics confiés au Conseil des arts. Il doit s'assurer que la gouvernance de l'organisme soit dynamique, responsable et transparente. Ainsi, nos membres veillent remarquablement au suivi des travaux d'ordre stratégique qui sont en cours au sein de l'organisme et de la livraison des grands engagements du Conseil. Ils ont notamment reconnu la gestion stratégique et responsable des fonds additionnels du Conseil des arts et sa capacité à rendre compte, avec des indicateurs de rendement fiables, des retombées de ses investissements dans les arts.

Nos membres ont aussi salué les avancées du Conseil en cette première année de fonctionnement des nouveaux programmes, notamment les initiatives pour accroître le rayonnement des artistes à l'étranger et le leadership du Canada sur la scène internationale. Les projets et les initiatives ont été nombreux à cet égard cette année. L'exposition *Paysage marqué*, d'abord présentée à Ottawa, est devenue la plus importante exposition consacrée à des artistes canadiens dans l'histoire de l'Art Museum of the Americas à Washington. La contribution du Conseil au succès des Jeux de la Francophonie et aux travaux du Salzburg Global Seminar ont permis à de jeunes Canadiennes et Canadiens de se mettre en valeur aux yeux du monde en offrant pour les uns, leurs performances, et pour les autres, leurs idées. Pour mieux saisir la portée de l'action du Conseil, il faut aussi regarder toutes ses constituantes, dont la Commission canadienne pour l'UNESCO qui, par ses initiatives concrètes, a remarquablement contribué au rayonnement international du Canada et a fait avancer la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones, notamment avec son initiative populaire alliant cinéma, bibliothèques et dialogues.

Au cours de la dernière année, la question d'un nécessaire virage numérique a été un sujet de discussion important au sein du conseil d'administration. En mars 2018, les membres du conseil ont effectué une retraite pour mieux comprendre les différents défis que représente le numérique pour le milieu des arts au Canada et pour le Conseil lui-même. La culture numérique et ses multiples et complexes déclinaisons sera au cœur des travaux du conseil d'administration pour lui permettre de mieux suivre les progrès du Conseil dans ce domaine.

La transformation qu'a effectuée le Conseil est sans précédent : elle donne à la création un soutien accru et contribue à l'épanouissement d'une scène artistique novatrice, diversifiée et encore plus fréquentée par les publics. J'aimerais saluer les artisans de cette transformation, soit les membres du personnel et de la direction du Conseil et, tout particulièrement, l'inspirant et courageux Simon Brault pour avoir non seulement poursuivi sans relâche la réalisation des engagements mis de l'avant, mais aussi pour les avoir souvent surpassés en gardant la confiance de la communauté artistique.

Si les arts occupent une place importante dans nos vies, c'est aussi grâce à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens qui appuient les arts et la culture et leur importance au cœur de nos vies. Je les en remercie et les assure que le Conseil continuera d'être à la hauteur de leurs attentes et de celles du gouvernement du Canada dont la confiance nous est précieuse.

**Pierre Lassonde, C.M., O.Q.**  
Président



---

**« LE TRAVAIL ET LES  
INVESTISSEMENTS DU  
CONSEIL CONTRIBUENT  
À TRACER UNE VOIE  
D'AVENIR POUR LE  
SECTEUR DES ARTS. »**

**Simon Brault**



## Message du directeur et chef de la direction

À l'an deux de notre plan stratégique quinquennal, *Façonner un nouvel avenir*, le nouveau modèle de financement du Conseil des arts du Canada est devenu réalité.

Avec le deuxième versement des fonds prévus dans le cadre du doublement progressif de notre budget, notre financement des arts a atteint 218,9 millions de dollars. Les engagements de notre plan stratégique prennent donc forme.

Ainsi, la répartition du financement entre les subventions de base et les subventions de projet a respectivement atteint 57,5 et 42,5 alors que nous visons 50/50 en 2020-2021. Nos investissements pour soutenir les artistes et organismes autochtones ont plus que doublé; notre engagement est de les tripler d'ici 2021. Nos investissements pour le rayonnement international ont doublé alors que nous visons 2020-2021 pour atteindre cet objectif. Nous avons aussi renforcé le leadership international du Canada en préparant la réalisation du premier Sommet des Amériques sur la culture (2018), en assumant le rôle de subventionnaire principal de la représentation officielle du Canada à la Biennale de Venise en architecture (2018) – dirigée pour une première fois par des architectes et designers autochtones – et en contribuant aux travaux qui permettront au Canada de briller à la Foire du livre de Francfort de 2020.

Sur le plan de l'accès et de l'équité, la comparaison entre les données du dernier exercice financier et celles de 2015-2016 (soit l'année précédant le début du doublement de notre budget) indique que nos subventions aux artistes et organismes de diverses cultures ou des communautés sourdes ou handicapées ont doublé. L'aide accordée aux artistes et organismes de langue officielle en situation minoritaire a augmenté de 50 %. Nous sommes aussi légèrement en avance en ce qui a trait à notre objectif cumulatif de 25 % des nouveaux fonds destinés aux premiers bénéficiaires d'une aide du Conseil. De plus, parmi les organismes soutenus par le Conseil, environ deux organismes sur trois ont reçu une augmentation de leurs subventions de base. Avec notre fonds stratégique, nous avons versé six millions de dollars pour accompagner le milieu des arts dans sa transition numérique et nous avons reporté quatre millions de dollars aux sommes déjà prévues au budget 2018-2019 du Fonds pour soutenir des projets offrant des retombées encore plus significatives.

Sur une si courte période, l'investissement global du Conseil représente le plus important investissement public au Canada pour accélérer la prise en compte de la diversité par le secteur des arts professionnels

afin d'en accroître le potentiel d'innovation et de création et d'augmenter la portée de ses réalisations auprès de la population.

Si nous accordons une attention soutenue aux avancées du secteur des arts que nous finançons, nous prenons aussi acte de l'amplification croissante des conversations publiques sur la diversité, l'inclusion, l'égalité entre les sexes (notamment sur les questions de parité hommes-femmes) et de diversité des genres, le rejet du harcèlement sexuel et de l'intimidation, l'omniprésence des géants du numérique ou l'appropriation culturelle. Aussi, d'entrée de jeu, sur les questions de harcèlement et d'appropriation des cultures autochtones à l'avant-scène cette année, nos positions de principe ont été claires et fermes. Nous avons entamé la révision de nos politiques et processus d'attribution de subvention pour traiter de façon plus juste et efficace des situations problématiques dans lesquelles sont impliqués des bénéficiaires de nos fonds.

Enfin, nous avons continué de renforcer nos capacités à mieux accompagner et soutenir les artistes, les groupes et les organismes, qui sollicitent notre appui afin de réaliser leurs projets ou poursuivre leur mission. Ainsi, nous avons misé sur le talent, l'expertise et la passion de nos équipes, en plus de peaufiner nos systèmes et les solutions informatiques requises pour en assurer l'efficacité. Nous avons aussi accueilli notre nouvelle directrice générale des programmes de subvention aux arts, Carolyn Warren qui s'est rapidement consacrée au fonctionnement de la grande équipe du Conseil qui est en contact quotidien avec la communauté artistique de partout au pays. J'en profite pour remercier ici son prédécesseur Jacques Vézina, principal architecte du nouveau modèle de financement.

Le travail et les investissements du Conseil contribuent à tracer une voie d'avenir pour le secteur des arts au Canada, une voie compatible avec un projet de société où chacune et chacun a le droit de profiter, sans restriction, du pouvoir d'inclusion, d'expression et d'émancipation que recèlent les arts et la culture.

**Simon Brault, O.C., O.Q.**  
Directeur et chef de la direction

# COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

## NOS ENGAGEMENTS

Le plan stratégique 2016-2021 du Conseil des arts du Canada, *Façonner un nouvel avenir* comporte quatre engagements :

1

### Soutien aux arts

Augmenter le soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes artistiques en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

2

### Numérique

Accentuer la qualité, la portée et le partage de l'art au Canada grâce au numérique.

3

### Autochtones

Investir dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun.

4

### International

Accroître le rayonnement de la création d'ici et de nos artistes à l'international.

Le Conseil continuera aussi de renforcer son engagement de longue date envers **l'équité et l'inclusion**, y compris pour les artistes et les publics émergents.

# ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES : PROGRÈS ACCOMPLIS

En 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à doubler le budget du Conseil d'ici les cinq prochaines années. Sur les 550 millions de dollars de plus que le Conseil recevra entre 2016 et 2021, il en investira directement 487 millions de dollars (ou 88,5 %) dans le secteur des arts. Le Conseil est déterminé à réinvestir cet argent de façon à maximiser ses répercussions sur les arts et leur présence dans la vie des Canadiennes et des Canadiens. Voici les progrès accomplis jusqu'à maintenant par le Conseil quant à ses engagements en matière de financement.

## 550 M\$

investissement additionnel sur 5 ans

21 % ou 115 M\$ reçus

En 2017-2018, le Conseil avait reçu 21 % (ou 115 M\$) des 550 M\$ du nouvel investissement

550 M\$  
investissement total pour 2016-2021

## 487 M\$

investissement additionnel dans le secteur des arts

100,8 M\$ investis

Cible de 2017-2018 : 102 M\$ ou 88,5 % des 115 M\$ reçus

487 M\$  
investissement cumulatif total d'ici 2020-2021

## 2X

pour le soutien aux activités internationales

20,7 M\$ en 2017-2018

10 M\$

Année de référence 2015-2016

20 M\$  
investissement annuel ciblé d'ici 2020-2021

# 3X

## pour le soutien à la création autochtone

13,1 M\$ en 2017-2018

6,3 M\$

Année de référence 2015-2016

18,9 M\$

investissement annuel ciblé d'ici 2020-2021

# 25 %

## des nouveaux fonds remis à des bénéficiaires d'une première subvention

38,1 M\$ investis

Cible de 2017-2018 : 28,8 M\$ ou  
25 % des 115 M\$ reçus

137,5 M\$

investissement cumulatif total d'ici 2020-2021

# 88,5 M\$

## pour un fonds numérique

6 M\$ investis

Cible de 2017-2018 : 10 M\$

88,5 M\$

investissement cumulatif total d'ici 2020-2021

# 50 % / 50 %

## répartition égale entre le financement de projets et le financement de base

en 2017-2018

42,5 % financement de projets

57,5 % financement de base

36 % / 64 %

Année de référence 2015-2016

50 % / 50 %

d'ici 2020-2021

# 1 898

ORGANISMES ARTISTIQUES ONT REÇU 158,3 MILLIONS DE DOLLARS EN FINANCEMENT. DE CE NOMBRE, 287 ONT REÇU UNE SUBVENTION POUR LA TOUTE PREMIÈRE FOIS, POUR UN TOTAL DE 8,8 MILLIONS DE DOLLARS

# 346

GROUPES ONT REÇU 8,3 MILLIONS DE DOLLARS EN FINANCEMENT, DONT 199 POUR LA PREMIÈRE FOIS, POUR UN TOTAL DE 3,6 MILLIONS DE DOLLARS

# 2 305

ARTISTES ONT REÇU 40,5 MILLIONS DE DOLLARS EN FINANCEMENT, DONT 801 POUR LA PREMIÈRE FOIS, POUR UN TOTAL DE 10,4 MILLIONS DE DOLLARS

# 17 553

CRÉATEURS ONT REÇU UN PAIEMENT DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC, POUR UN TOTAL DE 9,8 MILLIONS DE DOLLARS

# 1 909

COLLECTIVITÉS DU CANADA OÙ DES SUBVENTIONS, DES PRIX ET DES PAIEMENTS ONT ÉTÉ VERSÉS

# 664

ARTISTES ET PROFESSIONNELS DES ARTS ONT ÉTÉ PAIRS ÉVALUATEURS

# FAITS SAILLANTS

## LE LANCEMENT DU NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT



---

En juin 2017, le Conseil des arts du Canada a ouvert son portail en ligne aux artistes, aux groupes et aux organismes artistiques pour qu'ils puissent présenter une demande à l'un des six programmes de son nouveau modèle de financement : ces 6 nouveaux programmes orientés sur les résultats ont remplacé plus de 140 programmes axés sur les disciplines artistiques. En plus de ces nouveaux programmes, le Conseil a aussi lancé de nouveaux fonds stratégiques, dont le fonds Stratégie numérique.

## CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER



---

Dans la foulée du lancement du nouveau modèle de financement, le Conseil a aussi lancé Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ce programme reconnaît la souveraineté culturelle des peuples autochtones et respecte le concept d'autodétermination des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

# VERS LE DOUBLEMENT PROGRESSIF DU BUDGET DU CONSEIL



---

Entre 2016 et 2021, les investissements annuels directs du Conseil dans les arts passeront de 150 millions de dollars à 310 millions de dollars. Le Conseil a investi 218,9 millions de dollars dans les arts en cette deuxième année du doublement progressif de son budget.

## UN NOUVEAU CHAPITRE



---

En 2017, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne, le Conseil a créé le programme ponctuel Nouveau chapitre (2016-2017) et ainsi financé la création et la diffusion de 200 œuvres artistiques et littéraires d'exception afin de fournir un héritage durable à la population du Canada. Cette année, les Canadiennes et les Canadiens de tout le pays ont pu apprécier les résultats de bon nombre de ces projets.

Toujours à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire, le Conseil a présenté l'exposition *Paysage marqué* au Art Museum of the Americas, à Washington. De plus, pour célébrer son 60<sup>e</sup> anniversaire, le Conseil a appuyé la publication du livre *Les fondements de la culture, le pouvoir de l'art : les soixante premières années du Conseil des arts du Canada*. Écrit par Monica Gattinger, l'ouvrage relate l'histoire du Conseil et donne un aperçu détaillé de sa contribution à l'essor des arts au Canada.

# UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

Le Conseil des arts du Canada analyse l'environnement au sens large – sur le plan de l'évolution du discours public, des idées émergentes et des défis d'avenir éventuels. En conséquence, le Conseil est en mesure de mieux comprendre ses activités, leurs incidences et les changements potentiels qu'il peut y apporter pour atteindre ses objectifs.

La dernière année a été marquée par de nombreux moments importants pour les arts, pour le Canada et pour la communauté mondiale plus large, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs liés aux engagements stratégiques du Conseil.

## Soutien aux arts

En septembre 2017, la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, a fait l'annonce du cadre stratégique *Canada créatif*, destiné à guider le gouvernement du Canada vers la modernisation de ses programmes, politiques, institutions et lois en matière de culture, à la lumière des enjeux numériques.

## Numérique

La vitesse à laquelle se produisent les changements technologiques a continué de représenter à la fois des défis et des possibilités pour le secteur des arts, comme pour de nombreux autres secteurs, et pour la société en général. Il convient de souligner la discussion publique en cours sur les menaces que représentent les médias sociaux et les autres plateformes numériques pour la vie privée, l'intégrité journalistique et la démocratie.

## Autochtones

À l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, certains peuples autochtones ont boycotté les célébrations, alors que d'autres ont décidé de sensibiliser les personnes non autochtones – au Canada et ailleurs dans le monde – aux histoires, cultures et modes de vie des Autochtones. La même année, l'enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a poursuivi ses travaux pour examiner et produire un rapport sur « les causes systémiques de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, ainsi que sur leur plus grande vulnérabilité à cette violence ».

## International

Au cours de l'année, de nombreux dirigeants occidentaux ont formulé des plans pour restreindre le passage des personnes et des marchandises à leurs frontières. En lien avec cette réalité, le Canada s'est engagé dans la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) avec les États-Unis et le Mexique.

## Équité

Les mouvements #MoiAussi et « Time's Up » ont mobilisé les gouvernements, les médias et l'ensemble de la société dans une conversation sur le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. Ces mouvements ont attiré l'attention sur les inégalités entre les sexes, et le gouvernement du Canada a publié en 2018 un budget comprenant une analyse comparative entre les sexes et plusieurs mesures liées à l'égalité des sexes.

# DES RÉSULTATS POUR LES CANADIENNES ET LES CANADIENS

Le Conseil des arts investit dans la création, la production et la diffusion des arts et de la littérature, et favorise l'excellence et la diversité dans la pratique artistique. Cet investissement encourage les Canadiennes et les Canadiens à apprécier les arts, à y participer et à y prendre part.

Un coup d'œil à l'engagement des Canadiennes et Canadiens envers les arts en 2016 révèle que<sup>1</sup>:

- **87 % des Canadiennes et Canadiens** ont assisté à une performance ou à un événement artistique.
- **Les 2/3 des Canadiennes et Canadiens** ont été en contact, d'une manière ou d'une autre, avec les arts et la culture dans un environnement en ligne.
- **53 % des Canadiennes et Canadiens** se sont adonnés à une activité artistique – comme le chant, la danse, les arts visuels ou la création littéraire.
- **62 % des Canadiennes et Canadiens** croient que les arts font de leur communauté un meilleur endroit où vivre.
- **7 Canadiennes et Canadiens sur 10** croient que les arts et la culture sont importants pour leur qualité de vie.

Les investissements du Conseil dans les arts sont aussi des investissements dans l'économie et les emplois :

- On comptait **652 406 emplois dans le secteur culturel** en 2016, soit **3,5 %** de l'ensemble des emplois au Canada.
- Le produit intérieur brut (PIB) du secteur culturel était de **53,8 milliards de dollars**, ou **2,8 %** de l'ensemble du PIB du Canada en 2016.
- Le Canada a exporté **16 milliards de dollars** en produits culturels en 2016 – ou **2,5 %** de l'ensemble des exportations économiques du pays, et près de **30 %** du PIB du secteur culturel.

<sup>1</sup> Données tirées du *Sondage sur l'accès et la disponibilité 2016-2017* et des *Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture*, qui sont dérivés directement du Compte satellite de la culture du Canada, un cadre comptable pour mesurer l'importance économique de la culture, des arts, du patrimoine et des sports dans l'économie canadienne.

## ENGAGEMENT

# SOUTIEN ACCRU AUX ARTS

Nous investirons dans la recherche et le développement artistiques pour favoriser le développement durable des carrières artistiques des prochaines générations. Nous augmenterons notre soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts.

### Soutien accru

Avec le lancement de son nouveau modèle de financement, le Conseil a considérablement augmenté son soutien aux arts :

- L'ensemble du financement aux bénéficiaires d'une première subvention s'est élevé à 22,8 millions de dollars en 2017-2018.
- L'ensemble du financement est passé de 196,8 millions de dollars en 2016-2017 à 218,9 millions de dollars en 2017-2018, soit une augmentation de 11 %.

En matière de soutien accru au financement de base, soit les subventions versées en plusieurs paiements et qui couvrent un vaste éventail de dépenses :

- 111 organismes ont reçu des subventions de base pour la première fois en 2017-2018, pour un total de 5,5 millions de dollars. Ces bénéficiaires représentent 10 % des 1 129 organismes ayant reçu une subvention de base.
- 1 129 organismes ont reçu une subvention de base en 2017-2018, pour un total de 117,4 millions de dollars. À titre de comparaison, en 2016-2017, 91,7 millions de dollars avaient été attribués en subventions de base, ce qui représente une augmentation de 28 %.

En matière de soutien accru au financement de projets :

- Les subventions aux projets se sont élevées à 87 millions de dollars en 2017-2018.
- Le Conseil vise à équilibrer les financements de base et de projet dans une proportion de 50/50 d'ici 2020-2021. En 2017-2018, la répartition entre financement de base et de projet était respectivement de 57,5 % et 42,5 % comparativement à 64 % et 36 % en 2015-2016. Ceci représente un important progrès dans la réalisation de l'objectif du Conseil.

### Le Programme du droit de prêt public

Le Programme du droit de prêt public (DPP) verse des paiements annuels aux créateurs dont les œuvres sont répertoriées dans les bibliothèques publiques du Canada. En 2017-2018, le Conseil a lancé un nouveau site web pour le Programme du DPP et a annoncé un investissement progressif additionnel de 5 millions de dollars en nouveaux fonds pour le budget de paiement aux créateurs d'ici 2020.



Photo : Tom Quirk

Neighbourhood Sketchbook Project de la Gaget Gallery



*Neighbourhood Sketchbook Project* présente des carnets de croquis reliés à la main et remplis d'œuvres d'art de membres de dix organismes du quartier Downtown Eastside de Vancouver. Chaque carnet raconte l'histoire de la personne qui l'a créé. Les pages témoignent de la joie, de la sagesse et de la résilience de ces artistes et de leur communauté. Le projet a été présenté en mars 2018.

## Accès et soutien accrus

Le Conseil des arts du Canada a pris l'engagement d'offrir un soutien accru aux arts pour appuyer l'expérimentation, soutenir les générations montantes, accroître la capacité des organismes et favoriser l'engagement d'un public toujours plus diversifié. Cette année, des artistes et des organismes subventionnés pour la première fois ont reçu 22,8 millions de dollars sous forme de subventions du Conseil.

Le centre d'artistes autogéré Gachet Gallery du quartier Downtown Eastside de Vancouver a un impact social certain : galerie mobile, multimédia, résidence, exposition et autres. Elle offre notamment un espace aux artistes marginalisés et aux autres vivant avec une maladie mentale et trop souvent exclus systématiquement des courants dominants.

Susan Abbott propose l'audacieux projet multimédia *Booby Hatch (Wo)manifesto: A Feminine Perspective of Century Manor*. L'artiste manitobaine envisage d'utiliser le dessin, la peinture, la sculpture et la vidéo pour aborder les multiples

impacts de la maladie mentale sur les gens qui en souffrent directement et indirectement. Son projet prendra forme au fil de résidences en Ontario et au Manitoba. Susan Abbott réalise ce projet avec une première subvention du Conseil.

L'organisme Mile Zero Dance (MZD) souhaite rendre la danse accessible à tous. Leur vision multidisciplinaire de la danse les incite à travailler avec des collaborateurs de la musique, du cinéma, du théâtre et des arts visuels. Véritable plaque tournante culturelle à Edmonton, en Alberta, MZD reçoit régulièrement des artistes en résidence. L'organisme entretient aussi des liens solides avec la communauté et les artistes autochtones qui participent régulièrement à ses performances. MZD a reçu une subvention pluriannuelle du Conseil.

L'appui accru du Conseil donne à un public sans cesse croissant un accès à des projets artistiques qui favorisent l'excellence tout en reflétant une grande diversité.

# ENGAGEMENT

# NUMÉRIQUE

Nous accentuerons la qualité, la portée et le partage de l'art grâce au numérique qui modifie nos rapports à l'art et à la culture et nos façons d'échanger les uns avec les autres et avec le monde. Les artistes et les organismes artistiques doivent être en mesure de trouver leur place dans un environnement en profonde mutation.

## Lancement du fonds Stratégie numérique

En août 2017, le Conseil a lancé son fonds Stratégie numérique. Ce fonds offre aux artistes, groupes et organismes artistiques canadiens un soutien pour les aider à comprendre le monde numérique, à interagir avec celui-ci et à répondre aux changements culturels et sociaux qu'il suscite. Entre 2017 et 2021, le Conseil investira 88,5 millions de dollars par l'entremise de ce fonds.

En 2017-2018, le Conseil a versé 6 millions de dollars, soit 45 subventions, pour soutenir des artistes, des groupes et des organismes artistiques dans la mise en œuvre d'initiatives numériques visant à favoriser la culture de l'innovation centrée sur les utilisateurs, une réinvention de la culture organisationnelle, des procédures de travail et des styles de leadership ainsi que l'adoption et le déploiement des solutions technologiques offertes.

## Rencontres sur le numérique

Sur la lancée du Sommet sur les arts à l'ère numérique de l'an dernier, le Conseil a commencé, en 2017-2018, une série de rencontres dans l'ensemble du Canada. Elles permettront à des artistes et à des professionnels des arts de rencontrer des experts du numérique afin d'envisager les réalités numériques comme une possibilité d'élaborer des approches novatrices, de réinventer la façon dont les artistes et les organismes artistiques interagissent avec les citoyens, et de faire naître des collaborations entre la communauté artistique et d'autres secteurs. Ces rencontres sont aussi une

occasion pour les gens travaillant dans le milieu artistique de mettre leurs connaissances en commun, de se mobiliser et de faire germer des projets potentiels. Les rencontres de cette année ont été planifiées en partenariat avec le Conseil des arts de l'Ontario, le Saskatchewan Arts Board et le ministère du Tourisme et de la Culture du gouvernement du Yukon. Le Conseil prévoit des rencontres similaires dans différentes villes, provinces et territoires du Canada en 2018-2019.



Un participant expérimentant la réalité virtuelle lors du Sommet sur les arts à l'ère numérique du Conseil.

## Le virage numérique s'amorce

Si 2016-2017 a pris fin avec la mobilisation des participants du Sommet sur les arts à l'ère numérique, l'année 2017-2018 a marqué l'amorce de ce virage numérique nécessaire et souhaité de tous. À l'automne 2017, le premier concours du fonds Stratégie numérique donnait à la communauté artistique les moyens de saisir les occasions offertes par le numérique en misant sur l'audace et en empruntant des sentiers novateurs.

Le projet *IN:DIG:BRIDGE* (Indigenous Digital Bridge), conçu par Monique Manatch, directrice générale d'Indigenous Culture and Media Innovations, repose sur la collaboration multisectorielle en réunissant des aînés et des artistes autochtones et des stratèges numériques de la Fondation P2P. En partenariat avec l'Institut d'été des sciences humaines numériques de l'Université Carleton, *IN:DIG:BRIDGE* vise à intégrer les savoirs autochtones à l'univers numérique. Inspiré de la roue de médecine, qui suit les saisons dans un cycle créatif d'un an, le projet, basé à Ottawa, favorise la collaboration et l'élaboration d'une stratégie sur les arts numériques autochtones en harmonie avec les valeurs et les connaissances traditionnelles.

Le Centre for Art Tapes (Halifax, Nouvelle-Écosse) s'est associé à la Film and Video Arts Association of Alberta pour créer une application mobile pour les artistes et les organismes artistiques afin de les aider à établir des liens entre eux et avec leurs auditoires par l'entremise d'une cartographie interactive et des réseaux sociaux. Les organismes pourront télécharger et partager des œuvres numériques conçues pour être exposées sur un site web, comme des vidéos panoramiques ou des visites guidées audio et vidéo.

Le Regroupement des éditeurs franco-canadiens a conçu un projet visant à assurer la diffusion numérique des œuvres littéraires franco-canadiennes dans les écoles primaires et secondaires francophones du Canada. Le Regroupement offrira des livres numériques en lecture en continu à ses abonnés en ligne. Accessible sur ordinateurs ou mobiles, le projet joint donc les jeunes lecteurs sur les plateformes qu'ils fréquentent. Cette innovation transformera favorablement l'expérience des lecteurs dans les milieux scolaires et améliorera radicalement l'accès aux œuvres.

Le numérique exige de revoir ses relations, de miser sur la collaboration et d'aller à la rencontre des utilisateurs. Le deuxième concours du Fonds accueillera les propositions à l'automne 2018.

## ENGAGEMENT

# AUTOCHTONES

Nous nous engageons à soutenir le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun.

### Créer, connaître et partager

En lançant son nouveau modèle de financement, le Conseil a aussi créé son programme Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Durant la première année de ce programme, le Conseil a offert 9,4 millions de dollars en subventions à 209 artistes, groupes et organismes artistiques – dont 84, soit 40 %, ont reçu une subvention pour la première fois.

Au-delà du programme Créer, connaître et partager, le financement global du Conseil aux artistes et organismes artistiques autochtones s'est élevé à 13,1 millions de dollars en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport au montant total alloué en 2016-2017, soit 11,7 millions de dollars. Ces sommes ont plus que doublé depuis 2015-2016.

### Prendre position contre l'appropriation

En septembre 2017, le Conseil a publié des lettres d'opinion dans le *Devoir* et le *Globe and Mail* contre l'appropriation des cultures autochtones dans les arts. Dans ces textes, le Conseil a pris une position de leadership ferme sur cet enjeu et a déclaré qu'il « reconnaît que les pratiques culturelles et artistiques contemporaines et traditionnelles des peuples autochtones leur appartiennent, comme le stipule la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. »

Ces lettres d'opinion ont coïncidé avec la publication web d'une déclaration de principes qui explique que les artistes et les organismes qui soumettront au Conseil une demande de subvention pour des projets abordant, traitant, intégrant, commentant ou mettant en scène des éléments distinctifs de la culture des Premières Nations, des Inuits ou des Métis devront démontrer qu'ils font preuve de respect et de considération véritables à l'égard des arts et de la culture autochtones lors de leur démarche.

*The Raven*, (2018). Theresa Vander Meer-Chasse et Nicole Baumgartner ont utilisé le corbeau comme thème dans la conception d'œuvres créées à partir de pneus trouvés le long de la route entre le Yukon et l'Alaska.



Photo : Theresa Vander Meer-Chasse



Jeanette Kotowich dans *Salmon Girl*, une histoire sur notre relation au monde naturel racontée par le biais du théâtre, de la danse, de la musique et de marionnettes. Cette œuvre visuellement époustouflante présentée par le Young People's Theatre de Toronto propose d'aborder la façon dont nous partageons le monde avec toutes les choses vivantes selon une vision autochtone. Elle a été présentée au mois de mai 2018.

## L'art autochtone : subventionner dans un esprit d'autodétermination

Le Conseil des arts du Canada s'est engagé à investir dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun. En mai 2017, en plein cœur du débat sur l'appropriation culturelle, le Conseil a publié un énoncé sur l'importance de soutenir les arts autochtones dans un esprit d'autodétermination et non d'appropriation culturelle. Le Conseil poursuit ainsi l'approche de réconciliation et de décolonisation au cœur de son plan stratégique.

Cette approche et cet avenir commun, les artistes et les organismes artistiques les rendent, à leur façon, remarquablement concrets.

Ludovic Boney a présenté *NSPSLL!*, une expérience immersive qui éveille les sens et bouscule les perceptions. Véritable « forêt » d'objets reliés par des fils avec un sol de matelas, *NSPSLL!*, qui signifie *Ne Sautez Pas Sur Les Lits!*, incite les spectateurs à faire tout le contraire. Le passage de chacun dans l'installation anime les mécanismes et suscite bruits et mouvements des objets. Présenté au centre Action Art Actuel (Saint-Jean-sur-Richelieu, QC) en avril 2018, *NSPSLL!* fait voyager le spectateur entre ce qui est permis et interdit, entre le rêve et la réalité. Ludovic Boney recevait une première subvention du Conseil.

Teresa Vander Meer-Chasse et Nicole Bauberger ont mis à profit leurs différentes expériences autochtone et non

autochtone pour créer *Scavengers Are We: an exhibition and collaboration opportunity*. Adoptant le corbeau comme thème central, les deux artistes de Whitehorse ont conçu des œuvres à partir de pneus trouvés le long de l'autoroute entre le Yukon et l'Alaska. La rencontre inattendue de ce thème et de ce matériau permet de proposer différentes réflexions notamment sur le respect des animaux et le recyclage. Cette exposition itinérante prendra la route en 2018 au Yukon et dans différentes villes du Canada.

Basée à Vancouver et liée au Yukon par ses projets, la compagnie Raven Spirit Dance fait avancer une pratique de la danse contemporaine qui s'enracine dans les visions traditionnelles et contemporaines du monde autochtone. Puisant non seulement dans la danse, mais aussi dans le théâtre, la marionnette, le multimédia, leurs œuvres, présentées aux échelles nationale et internationale créent de remarquables plateformes pour donner voix aux histoires des Autochtones et susciter des dialogues. Présente et active au sein de la communauté, Raven Spirit offre aussi des classes pour susciter la participation et l'engagement du public. En 2017, Raven Spirit a reçu une première subvention pluriannuelle importante du Conseil.

En cette première année du nouveau modèle de financement, les investissements pour soutenir les artistes et organismes autochtones ont plus que doublé depuis 2016-2017, et l'engagement du Conseil est de tripler son soutien d'ici 2020-2021.

## ENGAGEMENT

# INTERNATIONAL

Nous allons accroître le rayonnement des artistes et des organismes artistiques canadiens à l'international en leur donnant l'occasion de présenter le meilleur de l'art d'ici à un public mondial. Avec l'aide de partenaires canadiens et étrangers, nous renforcerons la présence artistique du Canada dans le monde et nous appuierons les efforts d'autres organismes publics de soutien aux artistes canadiens à l'étranger. Nous favoriserons également la réciprocité en accueillant des artistes étrangers au Canada, et en soutenant des coproductions et des résidences artistiques bilatérales et multilatérales.

### Soutien aux activités internationales

En 2017-2018, le Conseil a consacré 20,7 millions de dollars au soutien d'activités internationales. Cela comprenait 12,8 millions de dollars en subventions versés à 1 157 artistes, groupes et organismes artistiques grâce à son programme Rayonner à l'international.

### Collaboration pour les arts d'ici dans le monde

Cette année, le Conseil a travaillé de concert avec le ministère du Patrimoine canadien et avec Affaires mondiales Canada pour lancer un cadre qui engage les trois partenaires à collaborer activement et de façon ciblée. Ce cadre favorisera le développement de nouveaux marchés, offrira aux artistes et créateurs canadiens des occasions d'exercer une influence à l'international, renforcera l'image d'excellence du Canada à l'étranger et

consolidera la diplomatie culturelle. Ce partenariat a été particulièrement important l'année dernière, pour soutenir le travail de préparation du Conseil en tant qu'hôte du premier Sommet des Amériques sur la culture, un grand rassemblement d'organismes publics de financement des arts et de la culture, d'artistes et de penseurs de partout en Amérique (mai 2018) afin de réinventer et de promouvoir l'essor de la citoyenneté culturelle.

### Le leadership du Conseil dans le monde

En plus de ses investissements pour assurer la présence internationale des créations des artistes et des organismes artistiques du Canada, le Conseil fait aussi la promotion, sur la scène internationale, du rôle essentiel des arts. L'an dernier, le directeur et chef de la direction du Conseil, Simon Brault, a participé à plusieurs importants forums internationaux, où il a parlé du pouvoir transformateur des

arts pour faire face à de nombreux défis mondiaux. Il a notamment participé aux rencontres du conseil d'administration de la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles en Argentine et en Malaisie. Avec des membres de conseils des arts et de ministères de la culture de plus de 70 pays, la Fédération est un réseau mondial et une plateforme précieuse pour que le Conseil puisse partager avec ses homologues son expertise, ses ressources et ses pratiques novatrices dans le financement et la recherche artistiques. La Fédération permet aussi de favoriser la réciprocité des échanges et d'accroître l'influence du Conseil quant à des valeurs et enjeux essentiels dans le contexte culturel mondial. Cette année, Simon Brault a aussi participé à la Table ronde internationale de Hong Kong sur le leadership en matière d'art et à la Biennale de Venise, en Italie. Au Canada, il a aussi pris la parole lors du congrès de l'ISPA (International Society for the Performing Arts) à Montréal.

### Francfort 2020

En 2020, le Canada sera l'invité d'honneur à la foire du livre de Francfort, le plus grand marché mondial pour les maisons d'édition, libraires, bibliothécaires et auteurs. Pour l'occasion, le Conseil, en partenariat avec Patrimoine canadien, a créé une nouvelle initiative de financement pour appuyer la traduction d'œuvres littéraires et non littéraires du Canada en allemand et pour contribuer aux coûts de promotion et de production qui y sont associés. Cette initiative reçoit des demandes depuis mars 2018.

# Le Canada sous les feux de la rampe internationale

Le Conseil a pris l'engagement de promouvoir le travail et les créations des artistes du Canada sur la scène internationale afin d'élargir leur public, de conquérir de nouveaux marchés pour leurs œuvres et pour que le monde entier profite de ce que le Canada a de mieux à offrir.

L'an dernier, par exemple, le Conseil a appuyé l'Ensemble contemporain de Montréal (ECM+), qui produit des concerts multidisciplinaires et met en valeur la création musicale canadienne. Avec le financement du Conseil, ECM+ produira le spectacle *Hockey Noir, l'Opéra* et le présentera lors d'une tournée au Canada, aux États-Unis et en Europe. Dans le style des films noirs des années 1950, et avec des effets visuels rappelant la bande dessinée, *Hockey Noir* est axé sur la rivalité classique entre Toronto et Montréal – avec un soupçon de drame inspiré par le crime organisé. Grâce à cette tournée, ECM+ donnera aux publics internationaux le goût de la musique contemporaine canadienne tout en établissant un lien avec notre sport national adoré.

Grâce à une subvention du Conseil, le duo prince-édouardien formé par Teresa Doyle et son fils Patrick Bunston a voyagé jusque dans le Queensland, en Australie, pour offrir une performance lors du Woodford Folk Festival. Ce n'était pas la première fois que des artistes de l'Île-du-Prince-Édouard ont pu conquérir le public australien grâce à ce festival, qui

rassemble plus de 2 000 artistes sur 35 scènes, pour plus de 120 000 festivaliers. Lors de cet événement, Teresa Doyle et Patrick Bunston ont donné six spectacles uniques allant de la musique pour enfants au chant méditatif, ce qui a démontré toute l'étendue de leur pratique à un nouvel auditoire de l'autre bout du monde.

Le soutien qu'offre le Conseil pour les activités internationales touche aussi de nombreux artistes individuels. À titre d'exemple, l'an dernier, Sameer Farooq a reçu un soutien du Conseil pour son projet *Terma*. Dans le cadre de celui-ci, l'artiste collaborera avec le poète du Nevada Jared Stanley afin de bâtir un musée imaginaire qui fera le pont entre deux régions distinctes : l'île du Cap-Breton – lieu de naissance de Sameer Farooq – et le désert du Grand Bassin, au Nevada. Le projet culminera avec une exposition à l'University Galleries de l'Université de Nevada Reno, et sera aussi présenté à l'Art Gallery de l'Université du Cap-Breton.

Ces bénéficiaires montrent comment le soutien du Conseil aide à promouvoir la capacité de création des artistes et des organismes artistiques du Canada, offre aux publics internationaux la possibilité de découvrir des artistes du Canada et, ultimement, établit des liens entre le Canada et des communautés de partout dans le monde.

Créé par l'Ensemble contemporain de Montréal et dirigé par Véronique Lacroix, l'opéra de chambre *Hockey Noir, l'Opéra* combine musique, vidéo et bande dessinée et s'inspire à la fois du hockey et du film noir. Il a été présenté au printemps 2018 et une tournée internationale est prévue au cours de l'année.

## ENGAGEMENT

# UN CONSTANT SOUCI D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

En plus des quatre engagements énoncés dans le Plan stratégique, le Conseil des arts du Canada continuera de renforcer son engagement de longue date envers l'équité et l'inclusion, y compris pour les artistes et les publics émergents.

### Un forum mondial accueille de jeunes innovateurs canadiens du domaine culturel

En octobre 2017, le Conseil a annoncé les cinq jeunes innovateurs du domaine culturel sélectionnés pour représenter le Canada au Forum mondial de Salzbourg pour les jeunes innovateurs. Chaque année, le Forum rassemble plus de 50 jeunes de différentes origines géographiques et culturelles pour perfectionner leurs compétences pratiques, réfléchir sur leur leadership, constituer des réseaux à l'échelle mondiale et élaborer des stratégies pour l'innovation et la transformation sociale dans leurs villes et communautés.

Le Canada était représenté pour une première fois à ce Forum.

### Des partenariats pour un secteur plus diversifié

Le Conseil mène plusieurs partenariats visant à approfondir son engagement envers l'équité. En mai 2017, par exemple, le Conseil a fait l'annonce des deux premiers bénéficiaires de la résidence Carrefour pour les compositeurs émergents de diverses cultures et de cultures autochtones. Cette nouvelle résidence s'inscrit dans un partenariat de cinq ans entre le Conseil et le Centre national des Arts (CNA), et soutient le perfectionnement

professionnel en composition pour les orchestres canadiens. Durant leur résidence, les compositeurs recevront du mentorat et travailleront avec le directeur musical Alexander Shelley, les musiciens et l'administration de l'orchestre du CNA et auront accès à cet environnement créatif de production et de performance.

culturel, qui soutient les travailleurs et les employeurs afin de constituer de meilleurs environnements de travail dans le secteur culturel. Cette contribution – avec les 252 000 \$ additionnels fournis par Patrimoine canadien – sera utilisée pour soutenir une série d'initiatives visant à fournir au secteur culturel les outils, pratiques et formations nécessaires pour mettre en place et maintenir des milieux de travail respectueux. Ces nouveaux outils et ressources seront mis à la disposition de plus de 1 750 organismes artistiques de partout au Canada.

### Des milieux de travail sains, respectueux et exempts de harcèlement pour le domaine des arts

L'an dernier, le Conseil a versé 300 000 \$ au Conseil des ressources humaines du secteur

## L'équité et l'inclusion dans le nouveau modèle de financement

En 2017-2018, le Conseil a remis les montants suivants aux groupes désignés prioritaires :

	Nombre de bénéficiaires	Montant accordé (en milliers de dollars)
Autochtones	287	13 097 \$
Diversité culturelle	667	20 682 \$
Sourds et handicapés	192	4 721 \$
Communauté de langue officielle en situation minoritaire – anglophone <sup>1</sup>	274	8 636 \$
Communauté de langue officielle en situation minoritaire – francophone <sup>1</sup>	161	6 194 \$

En 2017-2018, le soutien du Conseil selon les sexes se répartit comme suit :

	Nombre de bénéficiaires	Montant accordé (en milliers de dollars)
Soutien aux femmes	1 093	18 007 \$
Soutien aux hommes	888	16 453 \$
Soutien aux personnes transgenres et autres	44	951 \$
<b>Total</b>	<b>2 025</b>	<b>35 411 \$</b>

Les données ci-dessus sont uniquement fondées sur les renseignements fournis par des bénéficiaires dans les formulaires d'auto-identification ou le portail de subventions en ligne du Conseil.

1. Le soutien aux artistes, groupes et organismes artistiques œuvrant dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire est calculé à l'aide de données recueillies d'une façon différente des données recueillies pour les trois autres groupes désignés prioritaires. Toute comparaison entre ces groupes n'est donc pas nécessairement conseillée.

# Un milieu artistique mobilisateur

Le Conseil des arts du Canada est résolu à approfondir son engagement de longue date envers l'équité, l'inclusion et les langues officielles, et à créer des possibilités pour la jeunesse. Dans cette optique, le nouveau modèle de financement du Conseil a été conçu pour être plus flexible et plus inclusif. Il en résulte que les bénéficiaires de subventions reflètent les multiples communautés du Canada – y compris les artistes de diverses cultures, sourds, handicapés ou qui appartiennent à une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Amanda Richer, une actrice sourde de Cambridge, en Ontario, écrit un scénario pour un long métrage intitulé *Sound Within*. Ce film portera sur une femme sourde et les défis auxquels elle est confrontée dans les systèmes judiciaire et carcéral après avoir abattu son mari violent. Amanda Richer espère que ce film inspirera des artistes sourds à créer leurs propres œuvres, grâce auxquelles leurs histoires seront partagées, tout en attirant l'attention sur les façons dont les personnes sourdes subissent des maltraitances et sont marginalisées par la loi.

La compagnie Corpuscule Danse de Montréal est guidée par son mandat : promouvoir la danse intégrée, une pratique qui unit des artistes de la danse avec et sans handicap. Au cours des deux prochaines années, la compagnie poursuivra la création de son projet *Quadriptyque*, lancé en 2016 afin de présenter la pratique de la danse intégrée à quatre nouveaux

chorégraphes, et elle montera de nouveau à Montréal les œuvres initialement créées, tout en préparant une éventuelle tournée internationale.

L'artiste Lou Sheppard, d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, a traduit certains aspects des critères de la dysphorie de genre tirés du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* en une série de formes et de chorégraphies solo. Cette œuvre, que Lou Sheppard compte enregistrer et transformer en installation vidéo, met en lumière les liens historiques entre la santé mentale, le genre et la sexualité dans le domaine de la psychiatrie.

La Galerie d'Art Louise-et-Reuben-Cohen, de l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, présente un programme annuel d'expositions d'art contemporain, de visites guidées, d'activités créatives, de films, de conférences et de performances d'artistes. Depuis les années 1960, la Galerie constitue un élément important de la renaissance acadienne – servant à la fois la communauté de langue officielle en situation minoritaire et les publics de partout dans le monde.

En finançant des artistes et des organismes artistiques qui reflètent la réelle diversité du Canada, le Conseil cherche à bâtir un milieu artistique auquel tout le monde peut participer.

France Geoffroy, Roya Hosini et Georges-Nicolas Tremblay dans *Quadriptyque*. France Geoffroy est la directrice artistique de Corpuscule Danse, basée à Montréal, et une pionnière de la danse intégrée au Canada. Elle a remporté, en 2018, le prix Michael-J.-Fox pour la reconnaissance des pratiques des artistes handicapés ou sourds.



# LA BANQUE D'ART

## ENCORE PLUS D'ART POUR TOUS

La Banque d'art du Conseil des arts du Canada est la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au monde. La vocation première de la Banque est la location d'œuvres d'art aux organismes dans le but de toujours augmenter la diffusion des œuvres et d'en faire profiter le plus de Canadiennes et de Canadiens possible. Grâce à plusieurs nouveaux clients, les revenus de la Banque ont bondi de plus de 10 % cette année. Ces clients sont répartis entre les secteurs privé et public. Parmi les plus connus, notons Ressources naturelles Canada et l'Office national du film du Canada.



Jimmy Sloan, *Juicy* (2017), acrylique sur toile

## DE NOUVELLES ŒUVRES EN BANQUE!

La Banque d'art a profité de sa présence à l'Art Toronto pour faire connaître ses programmes et ses œuvres, et aussi faire l'acquisition des œuvres de cinq artistes émergents ou en milieu de carrière qui n'étaient pas encore représentés dans la collection de la Banque d'art. Ce sont Katharine Harvey, Laurent Lamarche, Judy D. Shane, Jimmy Sloan et Kelly Wallace. Les cinq nouvelles acquisitions sont toujours très en demande et, d'ailleurs, trois de ces œuvres ont déjà été louées à des clients d'Ottawa et de Toronto.



Katharine Harvey, *The Catch* (2017), acrylique sur toile sur panneau de contreplaqué

# LA BANQUE D'ART À L'INTERNATIONAL

L'exposition *Paysage marqué* qui avait été présentée à l'espace Âjagemô du Conseil s'est déplacée à l'Art Museum of the Americas (AMA) à Washington D.C. (du 27 avril au 30 juillet 2017). Il s'agissait de la plus vaste exposition d'œuvres créées par des artistes du Canada dans toute l'histoire du musée. De plus, en août 2017, la Banque d'art a fait don de 150 œuvres au Musée. Chaque œuvre donnée est une copie d'une œuvre qui demeure dans la collection de la Banque d'art. Ce sont les premières œuvres canadiennes à faire partie de la collection permanente de l'AMA - elles proviennent de 99 artistes de partout au pays.

## L'ART ACCESSIBLE À TOUS

La Banque d'art du Conseil, c'est aussi la collection de tous. Et la Banque a profité de la journée Portes ouvertes Ottawa de 2017 pour accueillir le grand public. L'événement a été un vif succès : plus de 1 000 visiteurs se sont déplacés pour admirer la collection lors de la visite gratuite.

En 2017-2018, la Banque d'art a ainsi continué d'accroître sa visibilité au pays et à l'international. Une année couronnée de succès sous le signe de plus d'art pour tous.



Laurent Lamarche, *Fossile Pétri 10* (2017), plexiglas gravé, aluminium, éclairage LED



Judy D. Shane, *The Painted Photograph: Remnants, Remnant #475 v1* (2017), impression par jet d'encre



Kelly Wallace, *Turning Squares* (2016), dessin au crayon sur papier

# LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

## SES ENGAGEMENTS

Porteuse des valeurs de l'UNESCO au Canada, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) mobilise l'action de ses vastes réseaux et de ses nombreux partenaires autour de trois grands thèmes : construire des communautés inclusives, protéger le patrimoine et la biosphère et encourager l'innovation. La CCUNESCO relève du Conseil des arts. Sur le terrain, l'importance et la pertinence renouvelées de la présence simultanée du Conseil des arts et de la Commission, ainsi que leurs activités et initiatives souvent convergentes, apportent une réelle contribution à un avenir de paix, d'équité et de développement durable.

L'année 2017-2018 a été exceptionnelle en raison du nombre de projets réalisés en partenariat et du nombre de nouvelles inscriptions aux programmes et désignations de l'UNESCO au Canada. Le nouveau site web de la Commission précise ses objectifs et met en valeur l'action de ses réseaux et de ses partenaires.



### Favoriser la réconciliation à l'échelle citoyenne

Pour aider l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens à avancer sur la voie de la réconciliation, la CCUNESCO a mis de l'avant plusieurs initiatives avec divers partenaires.

La Commission s'est ainsi associée à l'événement international organisé par l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption historique de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. En septembre 2017, à Montréal, lors des deux journées d'activités, de nombreux représentants

autochtones ont participé à une conférence et aux tables rondes ouvertes au public. L'événement a favorisé des échanges fructueux sur les enjeux des peuples autochtones de partout dans le monde. Les participants ont conclu la rencontre par une grande fête musicale avec percussions, danses et chants autochtones.

L'initiative *Parlons réconciliation* vise à sensibiliser les non-Autochtones aux droits, aspirations, histoires et cultures autochtones. L'objectif est de susciter des conversations entre Autochtones et non-Autochtones à la suite du visionnement d'œuvres cinématographiques d'artistes autochtones. Plus de 280 films

sont offerts aux bibliothèques qui veulent organiser une session de projection suivie d'un dialogue. Déjà plus d'une trentaine de bibliothèques de partout au Canada ont manifesté leur intérêt à participer au projet qui se déploiera jusqu'en 2021. La Commission a mis sur pied l'initiative *Parlons réconciliation* en partenariat avec le Centre national pour la vérité et réconciliation, Bibliothèque et Archives Canada, le Comité sur les affaires autochtones de la Fédération canadienne des associations de bibliothèques, l'Office national du film du Canada, Wapikoni mobile et le réseau des bibliothèques publiques de tout le Canada.



Photo : Sylvain Légaré

Les Buffalo Hat Singers, 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, Montréal, septembre 2017.

## Création du Registre de la Mémoire du monde du Canada

En 2017, trois nouvelles inscriptions de documents d'origine canadienne contribuant au patrimoine de l'humanité ont été ajoutées aux quatre que comprenait déjà le Registre international de la Mémoire du monde. De plus, cette année, la CCUNESCO a également ouvert le Registre de la Mémoire du monde du Canada pour compléter ce registre avec des documents importants d'intérêt canadien.

Ce nouveau registre met en valeur, en plus des inscriptions au registre international, six ensembles de documents importants de l'histoire, de la culture et de la société canadiennes :

- **le Fonds Ida Halpern** – Il constitue un remarquable témoignage des chants, des cérémonies et de la culture des peuples de la côte nord-ouest du Canada.
- **les traités de l'île de Vancouver** – Connus précédemment sous le nom de traités de Douglas, ce sont

les seuls traités de l'ère coloniale qui aient été signés avec des communautés de la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord britannique.

- **le Fonds de la Canadian Pacific Railway Company** – Ces archives attestent de la construction du Canadien Pacifique et du Canada lui-même.
- **témoins des cultures fondatrices : des livres anciens en langues autochtones (1556-1900)** – Ces 146 livres constituent une collection unique du

patrimoine linguistique des Premières Nations.

- **la Ville de Québec et ses environs en images (1860-1965) : les archives photographiques du fonds J. E. Livernois Itée** – Quatre générations de la famille Livernois nous ont laissé ces portraits et ces reportages photographiques.
- **les Scrapbook Debates** – Ces coupures de journaux sont la seule trace des débats au Parlement pendant les premières années qui ont suivi la Confédération.

## CAMPAGNES ET ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION

La CCUNESCO mobilise ses réseaux et ses partenaires pour sensibiliser les Canadiennes et Canadiens aux enjeux liés à son mandat. Cette année, la Commission a orchestré des campagnes d'envergure et joint des millions de personnes grâce aux réseaux sociaux. La campagne #ÇaCommenceParMoi visait à impliquer chaque individu dans la lutte contre la discrimination raciale et la campagne #EtSiJavaisTort à encourager les jeunes à douter de leurs convictions idéologiques acquises trop rapidement et ainsi, à prévenir leur radicalisation; la campagne #LangueMaternelle, à protéger les langues en danger – particulièrement les langues autochtones et les campagnes #FillesEnScience et #FemmesEnScience, pour encourager les femmes à poursuivre des carrières en sciences, technologies, mathématiques et ingénierie.

\* Un rapport détaillé des activités et de leurs résultats est disponible sur ccunesco.ca et conseildesarts.ca

# APERÇU FINANCIER

# POINTS SAILLANTS

L'exercice 2017-2018 est la deuxième année de l'augmentation progressive du budget du Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), annoncée initialement dans le budget de 2016. Cette année, des crédits parlementaires supplémentaires de 35 millions de dollars ont été ajoutés aux 40 millions de dollars déjà octroyés à l'exercice 2016-2017 dans le cadre de cette augmentation. Globalement, pour les deux premières années de la hausse visant à doubler le montant des crédits parlementaires du Conseil, 87,7 % des nouveaux fonds ont été investis directement dans le milieu artistique.

En 2017-2018, le Conseil a lancé son nouveau modèle de financement, laissant tomber ses 140 programmes axés sur les disciplines au profit de six nouveaux programmes de subventions axés sur les résultats, en plus de ses fonds stratégiques, comme le fonds Stratégie numérique.

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Total des revenus et des crédits parlementaires	269 125 \$	312 001 \$	239 237 \$
Total des charges	269 109	262 742	234 394
<b>Excédent des activités</b>	<b>16 \$</b>	<b>49 259 \$</b>	<b>4 843 \$</b>

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, le Conseil fait état d'un excédent d'exploitation accumulé de 49,3 millions de dollars. Cet excédent est principalement attribuable à un écart positif de 41,6 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés par rapport au montant du budget, à des économies de 3,5 millions de dollars sur les dépenses d'exécution des programmes de transfert et au report d'un montant de 3,9 millions de dollars en subventions du fonds Stratégie numérique pour l'exercice 2018-2019.

(en milliers de dollars)	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Subventions et contributions	209 238 \$	206 364 \$	184 045 \$
Programme du droit de prêt public	9 688	9 775	9 774
Prix et bourses	3 013	2 753	2 974
	<b>221 939 \$</b>	<b>218 892 \$</b>	<b>196 793 \$</b>

En 2016-2017, le total des subventions, paiements aux auteurs et des prix s'élevait à 196,8 millions de dollars et en 2017-2018, à 218,9 millions de dollars, en deçà du budget approuvé de 221,9 millions de dollars. Le total de 2017-2018 comprend un réinvestissement de 0,9 million de dollars provenant d'économies opérationnelles.

De son budget total de 10 millions de dollars, le fonds Stratégie numérique a versé 6,1 millions de dollars à 45 projets très intéressants, le reliquat étant ajouté au budget 2018-2019 de ce fonds novateur. Les nouvelles stratégies de diffusion feront connaître davantage le fonds dans le milieu artistique et devraient contribuer à l'augmentation du nombre de demandes acceptées en 2018-2019.

En plus de ses programmes de subventions, le Conseil a affecté 2,8 millions de dollars aux programmes de prix et de bourses qui soulignent l'excellence et l'innovation au Canada. De plus, il continue de soutenir le programme du droit de prêt public avec des paiements aux auteurs qui s'élèvent à 9,8 millions de dollars.

Les coûts de livraison des programmes de transfert se sont élevés à 19,8 millions pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, soit 3,5 millions de dollars de moins que le montant prévu, ce qui

s'explique par une sous-utilisation de fonds de 1,7 million de dollars relativement aux coûts de l'évaluation par les pairs et d'économies de 0,9 million de dollars sur le plan des salaires et des avantages sociaux réalisés par suite des retards en matière de dotation.

La hausse globale de 2,9 millions de dollars des coûts de livraison des programmes de transfert par rapport à l'an dernier est directement attribuable aux nouveaux postes projetés avec le nouveau financement pour permettre au Conseil de respecter ses engagements.

Les frais administratifs généraux ont dépassé de 2,8 millions de dollars les frais de l'année précédente, et le budget de 0,5 million de dollars, en raison de coûts plus élevés pour les services professionnels et de gestion de l'information liés aux investissements nécessaires pour actualiser les systèmes existants du Conseil. Cela dit, la proportion de ces frais par rapport aux dépenses totales demeure la même qu'en 2016-2017, c'est-à-dire 7 %.

Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	Réel 2018	Réel 2017
Total des actifs financiers	431 745 \$	396 537 \$
Total du passif	136 204	121 398
Actifs financiers nets	295 541	275 139
Actifs non financiers	28 713	27 710
<b>Excédent accumulé</b>	<b>324 254 \$</b>	<b>302 849 \$</b>

En 2017-2018, la dotation du Conseil des arts et des fonds spéciaux et le fonds Killam ont produit respectivement des rendements annuels très positifs de 8,0 % (12,1 % en 2016-2017) et de 8,4 % (12,4 % en 2016-2017). Par rapport à l'exercice précédent, le portefeuille de placements affiche une croissance de 19,8 millions de dollars avec une juste valeur de 389,4 millions de dollars au 31 mars 2018. Ces résultats annuels sont attribuables à un rendement très positif du marché canadien et du marché mondial.

Conformément à l'Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement, le montant budgété approuvé des revenus nets de placement réalisés, soit 10,3 millions de dollars, est calculé en utilisant un taux de dépenses prescrit de 3,5 % fois la valeur moyenne du marché du portefeuille des trois années précédentes. Cette année, le Conseil a enregistré des revenus nets de placements réalisés de 51,9 millions de dollars grâce à des gains substantiels réalisés par suite de la transition à de nouveaux gestionnaires d'actions mondiales et d'une forte distribution des revenus attribuable au rendement annuel positif de son portefeuille. Selon la politique de placements du Conseil, tout revenu de placement supérieur au montant budgété approuvé doit, au minimum, être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. Ainsi, pour cet exercice, 45,0 millions de dollars – 41,6 millions de dollars en revenus de placement excédentaires nets et sous-utilisation des fonds de 3,5 millions de dollars affectés à l'exécution des programmes de transfert de 2017-2018 – ont été transférés de l'excédent accumulé des activités à la réserve de l'excédent de revenus de placement.

En 2017-2018, le Conseil a mis à jour son profil de risque en tenant compte des changements dans son environnement de risque. Le Conseil a ainsi procédé à une réévaluation des risques et à des mises à jour touchant les risques potentiels de même que les stratégies d'atténuation. Ce profil de risque révisé sert d'élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle, dans les décisions d'allocation des ressources, et dans l'organisation et la hiérarchisation des plans d'action de la gestion.

# SITUATION FINANCIÈRE

## Actifs financiers

Au 31 mars 2018, le total des actifs financiers s'établissait à 431,7 millions de dollars, soit une hausse de 35,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers comprennent les placements de portefeuille ainsi que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les débiteurs.

Au 31 mars 2018, la juste valeur marchande des placements du Conseil s'établissait à 389,4 millions de dollars, soit une hausse de 19,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

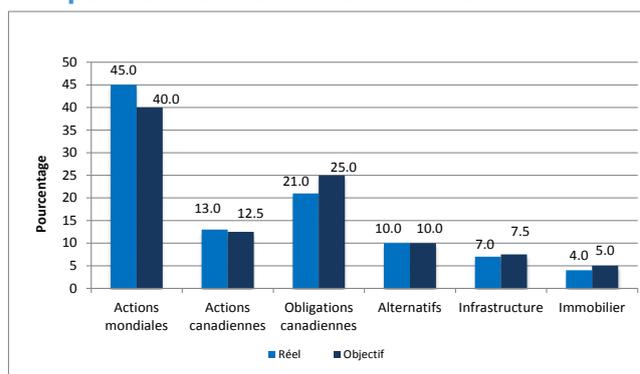
Le Conseil investit dans des parts de fonds communs et un fonds distinct qui sont administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés en vertu de l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* et de l'*Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement*, qui sont tous les deux approuvés par le conseil d'administration. Les objectifs du portefeuille consistent à produire des rendements réels sur 10 ans de 4,5 % en complément des crédits parlementaires et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports reçus sous forme de dons et de legs et grevés d'affectations à des fins précises par les donateurs. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur du portefeuille de placements au moment où la contribution est reçue.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants du domaine des placements ainsi que des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Deux membres du conseil d'administration du Conseil siègent également au comité de placements. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placements du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à la politique de dépenses, le taux étant actuellement fixé à 3,5 % fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois dernières années. Pendant chacune de ses réunions trimestrielles, le comité de placements évalue l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce à des mises à jour effectuées régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

Le tableau suivant présente la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de répartition de l'actif pour le portefeuille.

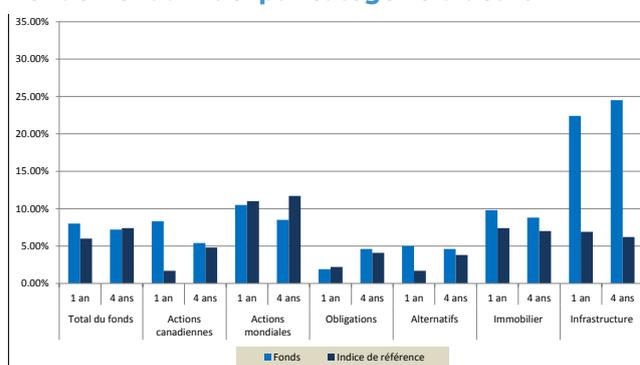
## Composition de l'actif au 31 mars 2018



Le comité de placements et la haute direction suivent de très près le niveau de risque au sein du portefeuille. L'écart standard sur 10 ans était de 7,3 % au 31 mars 2018, par rapport à 6,8 % pour l'écart de référence. Le comité de placements a examiné ses stratégies de répartition de l'actif à l'automne 2017 et a conclu que la répartition actuelle était le plus en mesure de produire des rendements réels sur 10 ans de 4,5 %.

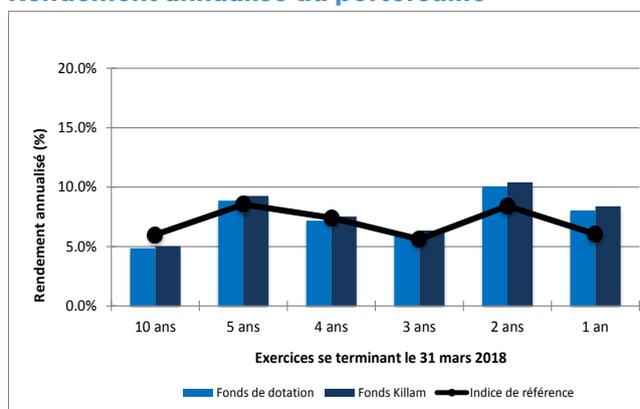
Le tableau suivant présente le rendement des différentes catégories d'actifs pour les périodes d'un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2018. Il montre que le portefeuille bénéficie d'une combinaison d'actifs bien diversifiée, et que le rendement de ses autres catégories d'actifs comme l'immobilier et les infrastructures a aidé le portefeuille à contrebalancer la faiblesse des rendements des titres à revenu fixe.

## Rendement annuel par catégorie d'actifs



Le graphique suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation du Conseil des arts et des fonds spéciaux, ainsi que celui du fonds Killam, en regard de l'indice de référence. Il fait état d'excellents rendements par rapport à l'indice de référence, qui sont principalement attribuables aux récentes transitions vers de nouveaux gestionnaires de fonds. Par rapport à celui de fonds comparables, le rendement du fonds se classe dans le premier quartile cette année.

## Rendement annualisé du portefeuille



## Passif

Au 31 mars 2018, le total du passif s'établissait à 136,2 millions de dollars, soit une hausse de 14,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2018	2017
<b>Passif</b>		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	69 547 \$	59 354 \$
Créditeurs et charges à payer	3 782	4 609
Revenus reportés	7 728	7 435
Avantages sociaux futurs	3 482	3 232
Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe	51 665	46 768
<b>Total du passif</b>	<b>136 204 \$</b>	<b>121 398 \$</b>

La principale augmentation est due à la hausse de 10,2 millions de dollars pour les subventions, paiements aux auteurs et prix à payer par rapport à l'année précédente, ce qui est directement lié à la modification des dates limites applicables aux demandes dans le cadre du nouveau modèle de financement, donnant ainsi lieu à une forte augmentation du nombre de demandes analysées tardivement dans l'année et pour lesquelles les paiements sont toujours dus à la fin de l'exercice. Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe ont également augmenté de 4,9 millions de dollars, ce qui est directement lié à la hausse de la valeur marchande du portefeuille dont une partie est grevée d'affectations d'origine externe. Ce passif se compose de revenus de placement grevés d'affectations d'origine externe et de gains accumulés que l'on reporte jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe, qui doit rester intact, est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

Les autres passifs sont les suivants :

- les revenus reportés, principalement liés aux avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, à Ottawa, qui sont amortis au cours de la période de location de 20 ans;
- les créditeurs et les charges qui représentent les paiements non versés à divers fournisseurs ou gestionnaires pour des services rendus, ainsi que des passifs salariaux engagés au 31 mars 2018;
- les avantages sociaux futurs du personnel qui correspondent à des indemnités de départ et à des avantages postérieurs au départ à la retraite des employés et retraités du Conseil.

## Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau, les améliorations locatives et les travaux en cours relativement à l'élaboration du nouveau système de gestion de l'information. L'augmentation nette de cette catégorie d'actifs de 0,9 million de dollars comparativement à l'exercice précédent est attribuable à un investissement de 2,6 millions de dollars dans les infrastructures technologiques du Conseil et son nouveau portail, montant compensé par un amortissement de 1,7 million de dollars.

La Banque d'art du Conseil possède la plus vaste collection d'art contemporain canadien au pays, soit plus de 17 100 œuvres. Elle offre également des œuvres d'art en location à des sociétés des secteurs public et privé. La collection courante, capitalisée au coût de 19,4 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2018, est indiquée à la rubrique « Actifs de la Banque d'art ». La valeur d'expertise totale de la collection s'élève à 71 millions de dollars au 31 mars 2018.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 22 instruments à cordes et un archet de violoncelle de qualité ayant une grande valeur historique, prêtés à de jeunes musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état de la situation financière du Conseil à la valeur nominale de 1 000 \$, étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs. Au 31 mars 2018, la valeur d'expertise et assurée de ces instruments de musique était de 41,8 millions de dollars américains.

## Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé était constitué des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2018	2017
<b>Excédent accumulé</b>		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principale de dotation - contribution grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements	186 445	141 445
Excédent	29 675	25 416
<b>Total de l'excédent accumulé des activités</b>	<b>303 689 \$</b>	<b>254 430 \$</b>
Gains de réévaluation cumulés	20 565	48 419
<b>Excédent accumulé</b>	<b>324 254 \$</b>	<b>302 849 \$</b>

La contribution initiale, une dotation de 50 millions de dollars, représente le montant du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu'a reçus le Conseil (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. En inscrivant ces valeurs dans l'excédent accumulé, les dotations, bien que détenues séparément, sont en fait traitées comme s'il s'agissait de revenus.

La réserve totale de 186,4 millions de dollars au 31 mars 2018 représente la somme de l'excédent des revenus de placement, découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil.

# OPÉRATIONS

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Crédits parlementaires	257 572 \$	258 514 \$	222 574 \$
Revenus nets de placements réalisés	10 282	51 871	14 878
Autres revenus	1 271	1 616	1 785
<b>Total des revenus</b>	<b>269 125</b>	<b>312 001</b>	<b>239 237</b>
Programme de transfert	248 182	241 131	215 930
Résultats nets de la Banque d'art	275	253	182
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 406	2 638	2 326
Administration générale	18 246	18 720	15 956
<b>Total des charges</b>	<b>269 109</b>	<b>262 742</b>	<b>234 394</b>
<b>Excédent annuel des activités</b>	<b>16 \$</b>	<b>49 259 \$</b>	<b>4 843 \$</b>

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice comportent un excédent de 49,3 millions de dollars en comparaison à un budget équilibré prévoyant un excédent de 16 000 dollars. En 2016-2017, l'excédent du Conseil s'élevait à 4,8 millions de dollars.

L'excédent actuel est principalement attribuable à un écart positif de 41,6 millions de dollars dans les revenus nets de placements réalisés en comparaison de ceux établis dans le budget et à des coûts de livraison des programmes de transfert inférieurs de 3,5 millions de dollars à ce qui était prévu. Le fonds Stratégie numérique a versé en subventions 3,9 millions de dollars de moins que ce qu'on avait prévu au départ; la somme a été reportée au budget 2018-2019 du Fonds.

Au total, les charges (262,7 millions de dollars) en 2017-2018 sont inférieurs de 6,4 millions de dollars aux coûts établis dans le budget. Ces économies sont d'abord attribuables à une sous-utilisation de subventions de 3,0 millions de dollars, montant qui provient du report de 3,9 millions de dollars au budget 2018-2019 du fonds Stratégie numérique moins 0,9 million de dollars en économies réalisées durant l'exercice et réinvesties dans le budget de subventions 2017-2018. En raison de l'incertitude entourant le nombre de demandes soumises durant la première année du nouveau modèle de financement, seulement une partie des économies ont été réinvesties dans les subventions. En second lieu, les économies proviennent d'une sous-utilisation de 3,5 millions de dollars du budget alloué aux coûts de livraison des programmes de transfert. À cela devaient s'ajouter des économies de 0,5 million de dollars en dépenses des services à la communauté artistique, mais elles ont été annulées par un dépassement de 0,5 million des frais administratifs généraux.

## Crédits parlementaires

Le financement principal du Conseil provient de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de fonds professionnel, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, le Conseil a reçu des crédits parlementaires de 258,5 millions de dollars, soit 35,9 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent, dont 35,0 millions de dollars provenaient de l'annonce du budget fédéral de

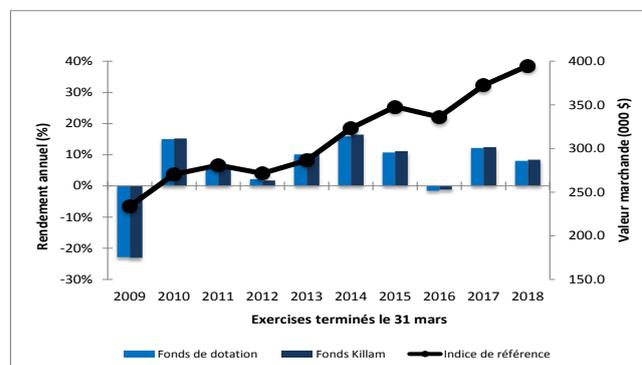
2016, le 0,9 million de dollars restant découlant des budgets supplémentaires des dépenses.

## Revenus de placements

Les marchés financiers dans lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2017-2018, la dotation du Conseil des arts et des fonds spéciaux et le fonds Killam ont produit respectivement des rendements annuels qui se classent dans le premier quartile par rapport à ceux de fonds comparables, soit 8,0 % (12,1 % en 2016-2017) et 8,4 % (12,4 % en 2016-2017). Les rendements annuels des fonds de dotation et des fonds spéciaux ainsi que du fonds Killam sont respectivement de 2,0 % et 2,4 % au-dessus de l'indice de référence de 6,0 %.

Selon la politique de placements du Conseil pour 2017-2018, des liquidités peuvent être retirées du portefeuille à raison de 3,5 % de la valeur marchande moyenne du portefeuille pour les trois années précédentes, en ce qui concerne les fonds de dotation et les fonds spéciaux, ainsi que le fonds Killam. Cette approche reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre le rendement et la préservation à long terme du capital.

Le graphique suivant représente le rendement annuel des placements du Conseil depuis 2008 ainsi que l'influence de ces placements sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placement dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme du portefeuille d'investissement du Conseil.



Cette année, avec le rendement annuel positif de son portefeuille, le Conseil a enregistré des revenus nets de placements réalisés de 51,9 millions de dollars grâce à des gains substantiels réalisés par suite de la transition à de nouveaux gestionnaires d'actions mondiales et d'une forte distribution des revenus attribuable au rendement annuel positif de son portefeuille.

## Autres revenus

Les autres revenus comprennent les sommes correspondant à l'annulation des subventions accordées au cours des exercices précédents, les revenus de location de salle, les dons, les remboursements de taxe foncière, les frais d'hébergement et d'autres sources de revenus. Au cours de l'année, le Conseil a touché des revenus non prévus : dons de Michael J. Fox et de Barbara Helen Green, et un transfert de revenus d'adhésion reportés plus élevés que prévu. La somme transférée sert à couvrir les frais relatifs à l'examen technique et fonctionnel de l'application web CADAC. Les dons et la somme transférée sont à l'origine de l'écart positif de 0,3 million de dollars par rapport au montant prévu au budget.

## Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars incluent les cinq éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Subventions, paiements aux auteurs et prix	221 939 \$	218 892 \$	196 793 \$
Livraison des programmes de transfert	23 266	19 764	16 886
Services à la communauté artistique	2 977	2 475	2 251
Résultats net de la Banque d'art	275	253	182
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 406	2 638	2 326
	<b>250 863</b>	<b>\$ 244 022</b>	<b>\$ 218 438</b>

En 2017-2018, les dépenses de programmes ont représenté 93 % des charges totales du Conseil, qui se sont élevées à 262,7 millions de dollars, la proportion étant la même qu'à l'exercice précédent. Les dépenses globales des programmes sont supérieures de 25,6 millions de dollars à celles de l'exercice précédent, en raison d'un financement supplémentaire reçu de la part du gouvernement et d'économies opérationnelles ou d'une sous-utilisation du budget alloué.

La grande majorité des dépenses de programmes concernent des subventions, des paiements aux auteurs et des prix, et elles s'élèvent à 218,9 millions de dollars, soit 3,0 millions de dollars de moins que le budget prévu, même en tenant compte d'un réinvestissement de 1,0 million de dollars en économies opérationnelles, découlant du report de 3,9 millions de dollars de subventions au budget du prochain exercice du Fonds Stratégie numérique. Cette hausse de 22,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par une augmentation de 30,9 millions de dollars du budget consacré aux subventions pour l'exercice en cours, qui représente 88 % de l'apport supplémentaire de 35,0 millions de dollars, moins le montant de 3,9 millions de dollars reporté au budget du prochain exercice du fonds Stratégie numérique. Cet écart s'explique aussi par le fait que le Conseil a réinvesti dans les subventions un montant de 5,8 millions de dollars au total à l'exercice précédent, montant issu des économies réalisées, par rapport à 0,9 million de dollars pour l'exercice en cours.

Les coûts de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prix et du droit de prêt public. Ils comprennent les salaires, les avantages sociaux, la prestation des programmes, les déplacements, les services professionnels et la promotion des prix. Ces frais sont inférieurs de 3,5 millions de dollars au montant budgété, ce qui montre bien les efforts constants du Conseil en vue de limiter ses dépenses et de réaliser des économies relativement à ces coûts. Cette diminution est également attribuable à des économies de 1,7 million de dollars sur la prestation des programmes découlant principalement du nombre de demandes à analyser inférieur à ce qui était prévu, à la suite de la transition vers le nouveau modèle de financement. Des économies supplémentaires de 0,9 million de dollars sur le plan des salaires et des avantages sociaux ont été réalisées en raison des retards en matière de dotation. Au cours des prochains exercices financiers, le Conseil poursuivra la révision et la simplification des processus en actualisant ses systèmes actuels.

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier comme des partenariats (qui fournissent des fonds de soutien aux arts), de la recherche, des sommes pouvant être affectées à des ateliers et diverses activités, et l'évaluation des programmes. Ces coûts ont dépassé de 0,2 million de dollars ceux de

l'exercice précédent, mais ont été inférieurs aux coûts prévus au budget (0,5 million de dollars de moins). Cette année, le Conseil a établi de nouveaux partenariats : 0,3 million de dollars pour la location d'un espace à l'Arsenale à l'occasion de la 16e exposition internationale d'architecture de Venise et 0,3 million de dollars en soutien à une initiative du Conseil des ressources humaines du secteur culturel visant à offrir au secteur culturel les outils, pratiques et formations nécessaires pour créer et préserver des milieux de travail respectueux. Le Conseil a aussi lancé un projet de recherche qualitative sur l'impact des arts, qui coûtera 0,2 million de dollars cette année.

Les résultats nets de la Banque d'art sont inférieurs de 22 000 dollars à ceux établis dans le budget 2017-2018 parce que les revenus de location plus élevés que prévu, soit 187 000 dollars, ont été contrebalancés par des coûts imprévus, par exemple : retrait de la collection d'œuvres données, pour une valeur totale de 32 000 dollars, et dépenses de 67 000 dollars en ressources supplémentaires pour appuyer la croissance des activités de location d'œuvres d'art. Cette croissance est le résultat de la promotion de la Banque d'art et de ses services au moyen d'activités de diffusion comme des expositions et des prêts, et par une présence accrue dans le secteur privé.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) affiche des dépenses nettes de 2,6 millions de dollars en 2017-2018, soit une augmentation de 0,3 million de dollars comparativement aux dépenses de l'exercice précédent, un léger dépassement budgétaire de 0,2 million de dollars. Cette augmentation des dépenses par rapport au budget est attribuable à deux collaborations avec le ministère du Patrimoine canadien : la première de 0,2 million de dollars pour le Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO et la seconde de 0,1 million de dollars pour la Coalition pour la diversité des expressions culturelles. Créée conformément à un décret datant de 1957, la CCUNESCO coordonne les activités relatives à la réalisation des programmes de l'UNESCO au Canada; elle favorise la participation canadienne à des projets de l'UNESCO menés à l'étranger, notamment aux programmes d'aide et de conseils spécialisés offerts par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle conseille également le ministère Affaires mondiales Canada à propos des futurs programmes et budgets de l'UNESCO.

## Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts associés au secrétariat du Conseil, aux communications et aux services corporatifs (notamment les finances, les ressources humaines, la gestion ou la technologie de l'information et les services administratifs). Elles englobent, entre autres, les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels et l'amortissement. À 18,7 millions de dollars, ces coûts dépassent ce qui était prévu de 0,5 million de dollars et ils représentent 7 % des dépenses totales, soit le même pourcentage qu'à l'exercice précédent. Le Conseil continuera de limiter ses dépenses et de chercher à réaliser des économies relativement aux frais administratifs généraux au cours des prochains exercices financiers.

## GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains de réévaluation cumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2018 étaient de 20,6 millions de dollars. Il s'agit des gains cumulés non réalisés, nets des montants reclassés à l'état des résultats, lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d'affectations d'origine externe.

# GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil encourage une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette gestion est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel. Les principaux objectifs de la gestion du risque par une organisation consistent à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

## Propension au risque

Le Conseil utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes.

Catégorie	Secteur	Propension au risque
<b>Risque stratégique</b>	Mandat et réputation	<p>Le Conseil évite toute situation qui pourrait compromettre sa capacité à soutenir le milieu artistique canadien.</p> <p>Le Conseil est prudent à l'égard des risques qui pourraient compromettre sa capacité à bâtir et à maintenir sa réputation auprès du public.</p> <p>Le Conseil accepte les risques que présentent les activités liées au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de tous les Canadiens.</p>
<b>Risque d'exécution des programmes</b>	Processus d'octroi de subventions	<p>Le Conseil doit rendre des comptes aux principaux intéressés (gouvernement, clients et grand public) en ce qui a trait à l'efficacité de l'exécution de ses programmes de financement. En conséquence, il évitera toute situation susceptible d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions.</p> <p>En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil ne veut pas courir le risque de compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique.</p>
<b>Risque lié aux ressources humaines</b>	Structure interne Dotation	Le Conseil est prêt à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
<b>Risque lié à l'information et aux systèmes</b>	Services Systèmes	Le Conseil est prêt à accepter des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration des processus et de gain d'efficacité dans l'exécution des programmes pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
<b>Risques financiers</b>	Gestion financière Placements	<p>Le Conseil évitera toute décision ou activité financière qui nuirait à sa rentabilité à long terme.</p> <p>Les décisions liées au risque pour les placements seront conformes à l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement et à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement du Conseil.</p>
<b>Risque lié à la conformité</b>	Exigences liées à la loi et à la présentation de rapports	Le Conseil évitera tout risque qui pourrait nuire à sa capacité de se gouverner de façon indépendante ou à sa capacité de respecter ses obligations légales.

## Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques du Conseil concernant son profil de risque et les mesures d'atténuation connexes, le rendement financier et le rendement du portefeuille de placements. Les cadres de direction du Conseil sont responsables de la gestion du risque sous la supervision directe du conseil d'administration.

En février 2017, le Conseil a mis à jour son profil de risque en tenant compte des changements dans son environnement de risque. Le Conseil a ainsi procédé à une réévaluation des risques et à des mises à jour touchant les risques potentiels importants de même que les stratégies d'atténuation.

## Profil de risque

Dans le contexte clé de propension aux risques du Conseil, les risques suivants, cernés et évalués au cours du processus d'évaluation des risques de février 2017, sont considérés comme dépassant la propension aux risques du Conseil :

- 1) niveaux des charges de travail;
- 2) systèmes et outils technologiques inadéquats.

Par conséquent, des stratégies d'atténuation des risques ciblées et actualisées ont été élaborées et des plans d'action mis en œuvre et suivis par des membres de la haute direction mandatés, afin de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et pour s'assurer que des stratégies d'atténuation efficaces ont été mises en place.

## Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil a été déposée dans les 30 à 60 jours suivant la fin de l'exercice et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un fonds commun à court terme ou dans un compte bancaire à taux privilégié jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de fonds du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché de celui-ci, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

# GOUVERNANCE

## Mandat du conseil d'administration

Dirigé par un directeur et chef de la direction nommé par le gouverneur en conseil, le Conseil des arts du Canada est régi par un conseil d'administration (CA) qui est composé d'un président, d'un vice-président et de neuf autres membres de différentes régions du Canada. Chaque membre est nommé par le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le CA se réunit au moins trois fois par année; il lui incombe de surveiller les politiques, les programmes et les budgets de l'organisme, ainsi que les décisions en matière de subventions.

À titre d'administrateurs du Conseil, les membres du CA supervisent la gouvernance de l'organisme. Le CA doit veiller aux affaires courantes du Conseil, encadrer la direction et s'assurer que tous les grands dossiers du Conseil font l'objet d'un examen approprié. Le CA rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Les principales responsabilités du CA sont décrites dans les *Règlements* et la *Politique de gouvernance* du Conseil.

## Points saillants

En 2017-2018, le CA a tenu quatre réunions à Ottawa et trois téléconférences, consacrées à :

- accueillir six nouveaux membres du CA de différentes régions du Canada, qui détiennent un vaste éventail d'expérience, de connaissances et d'expertise;
- approuver les candidatures des nouveaux membres du comité d'audit et des finances, du comité de gouvernance et de sélection et du comité de placements, ce qui a amélioré l'efficacité générale du CA;
- continuer d'exercer son rôle de supervision quant à l'élaboration du nouveau modèle de financement du Conseil et du fonds Stratégie numérique;
- superviser les budgets et les diverses politiques du Conseil, y compris les changements apportés à l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement et à la Politique sur la délégation de pouvoirs;
- approuver les versions révisées des *Règlements et de la Politique de gouvernance du Conseil*, et de l'*Acte constitutif et des Règlements de la Commission du droit de prêt public*;
- approuver les subventions et les contrats de plus de 500 000 \$;
- tenir une Assemblée publique annuelle dans les bureaux du Conseil au 150, rue Elgin, Ottawa, le 23 janvier 2018.

## Indépendance du conseil d'administration

Tous les membres du CA sont des membres indépendants. Bien que le directeur et chef de la direction et les cadres supérieurs de l'organisme assistent aux réunions du CA pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisme, seuls les membres du CA peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du CA sont composés de membres du CA et, dans certains cas, d'experts de l'extérieur sélectionnés pour leurs connaissances et leur expertise particulières.

## Culture de conduite éthique

En tant que titulaires de charge publique, les membres du CA sont tenus de se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et aux *Lignes directrices en matière d'éthique et normes de conduite prévues par la loi*. Le CA doit produire annuellement un rapport sur les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et les déclarer au fur et à mesure qu'ils se produisent.

## Responsabilité sociale de l'organisme

Le Conseil est déterminé à mener à bien son rôle et son mandat dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises. Le Conseil souhaite ainsi se poser comme un chef de file sur le plan des politiques et des pratiques sociales, éthiques et environnementales, et il tient compte des conséquences sociales, éthiques et environnementales de toutes ses décisions.

Afin de respecter cet engagement, le Conseil des arts :

- mène ses activités avec honnêteté, intégrité et équité, et veille à ce que tous ses processus de prise de décision tiennent compte des implications et des considérations d'ordre éthique;
- collabore avec la collectivité – l'ensemble des Canadiens – qu'il dessert et s'en inspire; il s'efforce de mobiliser les Canadiens grâce à un secteur artistique dynamique et diversifié qui enrichit les collectivités au Canada et rayonne sur les marchés internationaux;
- s'efforce de créer un climat organisationnel qui favorise le bien-être du personnel et qui stimule et soutient son rendement et son perfectionnement;
- se montre avant-gardiste et proactif quant à la réduction de son empreinte environnementale, et tient compte de la durabilité de l'environnement dans ses activités;
- reconnaît l'importance de la responsabilité publique et des communications ouvertes, et mène ses activités d'une manière transparente afin de maintenir la confiance des intervenants.

Le CA veille au respect de ces engagements et il est chargé de prendre en considération les aspects sociaux, environnementaux et éthiques de toutes les questions dont il est saisi. Le document *Responsabilité sociale de l'entreprise – Énoncé de principe* est disponible sur le site web du Conseil.

## Nominations

Le CA conseille le gouvernement sur les critères de sélection appropriés des candidats à la présidence et à la vice-présidence du CA, ainsi que sur les compétences essentielles et les besoins futurs de candidats pour remplir les fonctions de membres du CA et pourvoir le poste de directeur et chef de la direction.

En 2017-2018, six nouveaux membres du CA ont été nommés et le mandat de deux membres a été renouvelé par le gouverneur en conseil. Le mandat de la vice-présidente du CA s'est terminé le 30 mars 2018. L'avis de débouchés professionnels pour le poste de vice-président du CA du Conseil des arts a été affiché par le Conseil privé sur le site web du gouverneur en conseil du 31 janvier 2018 au 16 février 2018.

Au 31 mars 2018, il y avait un poste vacant au CA.

## Diversité au sein du conseil d'administration

Le Conseil intègre depuis longtemps des valeurs d'équité à ses activités. La Déclaration de principes sur la diversité du conseil d'administration est destinée à résumer et à rendre publics les valeurs et les objectifs liés à la diversité administrative du CA. Cela comprend la représentation des langues officielles, des régions, des générations, des peuples autochtones, de la diversité culturelle et de l'équité entre les sexes.

## Orientation et formation continue des membres du conseil d'administration

Tous les nouveaux membres du CA sont tenus de suivre le programme d'orientation à l'intention des administrateurs de sociétés d'État offert par l'École de la fonction publique du Canada. Ce programme a été conçu pour informer les membres du CA de leurs responsabilités et de leurs rôles fondamentaux, ainsi que des particularités de la gouvernance des sociétés d'État. Au total, six membres du CA ont suivi ce programme en 2017-2018.

Les nouveaux membres reçoivent par ailleurs une trousse d'information exhaustive avant leur première réunion. Ils participent également à une séance d'orientation avec les membres de la haute direction et siègent aux réunions des comités afin de s'informer du travail effectué par le Conseil. Les séances d'orientation à l'intention des nouveaux membres qui siègent à des comités du CA ont lieu avant la première réunion du comité à laquelle un nouveau membre du CA doit assister.

## Évaluation du rendement

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le CA procède à l'évaluation de son rendement et à celle de ses comités. Au cours de la période 2017-2018, le CA s'est employé à mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du rendement de l'exercice précédent.

Tous les ans, le Conseil évalue le rendement du directeur et chef de la direction conformément au *Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État* du Bureau du Conseil privé. Le CA communique ensuite les résultats de cette évaluation au ministère du Patrimoine canadien.

## Communications et rapports

Conformément aux lois et règlements pertinents et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil remet chaque année un certain nombre de rapports à différents ministères, en respectant les échéances établies par la loi ou les ministères responsables.

### Assemblée publique annuelle

Le 23 janvier 2018, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle (APA) à Ottawa afin de rendre compte de ses activités récentes, de dévoiler ses plans d'avenir et d'interagir avec les intervenants intéressés. Le directeur et chef de la direction, le président, la vice-présidente, les membres du CA et les cadres supérieurs étaient présents. La réunion a également été retransmise en direct sur le web, partout au pays, en anglais, en français et en langage des signes (ASL et LSQ).

L'APA a rejoint un large public, dont environ 100 invités sur place et plus de 500 personnes ayant suivi la diffusion en direct ce jour-là. La conversation s'est poursuivie dans les médias sociaux, notamment avec les mots-clic #Council18 et #Conseil18 sur Twitter. Dans le cadre de l'APA, les invités ont été conviés à la réception d'ouverture d'*Identités façonnées*, une exposition de Tangled Art + Disability, à l'espace Âjagemô.

Les discours, une vidéo de l'APA, des questions et réponses, et une liste de la couverture médiatique sont disponibles sur le site web du Conseil.

### Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)

Un rapport annuel en matière d'AIPRP, comprenant des données statistiques sur l'administration de ces lois par le Conseil, est soumis au ministère du Patrimoine canadien et déposé au Parlement.

### Loi sur le multiculturalisme canadien

Le Conseil est chargé de produire un rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Ce rapport est soumis chaque année au ministère du Patrimoine canadien.

### Loi sur l'équité en matière d'emploi

En tant qu'organisme fédéral regroupant plus de 100 employés, le Conseil rédige chaque année un rapport sur l'équité en matière d'emploi et le présente à Emploi et Développement social Canada.

### Loi sur les langues officielles

Il incombe au Conseil de mettre en application les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil soumet au ministère du Patrimoine canadien un plan d'action pluriannuel concernant l'article 41 de la Partie VII de la Loi. Le Conseil présente également un rapport annuel détaillant ses activités conformément à la Partie VII de la Loi au ministère du Patrimoine canadien. Tous les trois ans, le Conseil présente un rapport sur les parties IV, V, VI et VII de la Loi au ministère du Patrimoine canadien et au Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce rapport sera soumis pour la prochaine fois en 2018-2019.

## Comités du conseil d'administration

Les comités du CA rehaussent l'efficacité globale de cette instance en accordant une attention accrue à des secteurs d'activité qui revêtent un intérêt particulier, en les supervisant et en les encadrant de près. Les rôles de ces comités, leurs responsabilités et leurs exigences en matière de rapports sont définis dans les Règlements du Conseil. Le CA compte quatre comités permanents :

### Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du CA entre les réunions de ce dernier (à l'exception de l'approbation ou des modifications des règlements, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel).

Membres : Pierre Lassonde (président), Nathalie Bondil (vice-présidente jusqu'au 30 mars 2018), Beverley K. Foy, Isabelle Hudon (jusqu'au 30 septembre 2017) et Cheryl Hickman (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

### Comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil et assure l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d'audit du Conseil.

Membres : Beverley K. Foy (présidente), Isabelle Hudon (jusqu'au 30 septembre 2017), David Binet (depuis le 15 juin 2017) et Cheryl Sharfe.

### Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au CA afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités de gérance et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du CA, aux stratégies portant sur les ressources humaines et autres questions connexes.

Membres : Isabelle Hudon (présidente jusqu'au 30 septembre 2017), Cheryl Hickman (présidente depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017) Cheryl Sharfe et Jesse Wenthe (depuis le 15 juin 2017).

### Comité de placements

Le comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil et formule des conseils en la matière, ce qui l'amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Beverley K. Foy, David Binet (depuis le 15 juin 2017) et les experts externes suivants : George Mavroudis (président), Kiki Delaney, Ann Marshall, John Montalbano, Paul Robillard, Kim Shannon (depuis le 27 mars 2018) et Michael White.



Photo : Della McCreary

*Flicker doll* de Persimmon Blackbridge. Exposition *Identités façonnées*. Commissaire : Tangled Art + Disability. Présenté à l'espace Àjagemô au début de 2018. Les figurines de Persimmon Blackbridge redéfinissent la façon dont le handicap est présenté et perçu dans notre société.

## APA 2018 : PARLER OUVERTEMENT DE L'ART

Avec son Assemblée publique annuelle, le Conseil fait le bilan des réalisations du dernier exercice financier et discute des projets et enjeux de l'année. Plus de 100 personnes ont assisté en personne à l'APA en janvier 2018, et plus de 500 ont suivi sa webdiffusion dans tout le Canada. L'APA a soulevé un nombre sans précédent de questions du public et permis un vibrant échange. Après l'Assemblée, plusieurs thèmes ont continué de susciter l'intérêt en anglais et en français sur les médias sociaux.

L'APA offre aussi au Conseil une occasion de mettre en valeur l'excellence artistique et, cette année, la pratique arts et handicap était à l'honneur. Une vidéo de l'organisme Propeller Dance d'Ottawa, qui a reçu une subvention de base accrue en 2017, a été présentée. Le public a pu admirer le talent des danseurs Sami Elkout et Sylvain Bouchard qui performe en fauteuil roulant, en visionnant un extrait de l'œuvre *CIRCUIT*, une chorégraphie de Shara Weaver sur une musique de Larry Graves.

L'APA s'est conclue avec le vernissage de l'exposition *Identités façonnées* dans l'espace Àjagemô. Les œuvres de l'artiste Persimmon Blackbridge s'inscrivent également dans la pratique arts et handicap. Elle se sert d'un mélange de bois sculpté et d'objets trouvés pour concevoir des figurines qui nous incitent à nous interroger sur la façon dont le handicap est présenté dans notre société. Pour la première fois à l'espace Àjagemô, l'exposition était pleinement accessible (audiodescription, vidéos descriptives en langue des signes, éléments tactiles).

## Groupes consultatifs

Jennifer Dorner est la représentante du CA au comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO depuis le 15 juin 2017.

Ben Nind est le représentant du CA auprès des Organismes publics de soutien aux arts du Canada depuis le 15 juin 2017.

## Divulgence proactive

La divulgation des subventions et des contributions, ainsi que des frais de voyage et d'hébergement des membres du CA et des cadres supérieurs, des contrats conclus pour des montants supérieurs à 10 000 \$, de la reclassification des postes et des rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site web du Conseil.

## Rémunération

Conseil d'administration : 92 050 \$

Directeur et chef de la direction : de 214 900 \$ à 252 800 \$ (établi par le gouverneur en conseil)

Postes de direction : de 106 900 \$ à 157 500 \$

## Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la politique du Conseil sur la Divulgence d'information concernant les constatations d'actes répréhensibles en milieu de travail qui repose sur les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, un rapport trimestriel sur la divulgation des actes répréhensibles en milieu de travail est remis au comité d'audit et des finances. En 2017-2018, aucun acte répréhensible en milieu de travail n'a été rapporté.

## Comité exécutif de gestion



Photo : Martin Lipman

Au 31 mars 2018, le comité exécutif de gestion était constitué de (de gauche à droite) : Joanne Larocque-Poirier, directrice de cabinet et secrétaire du conseil d'administration; Ian Lovsin, dirigeant principal de l'information; Carolyn Warren, directrice générale, Programmes de subventions aux arts; Michelle Chawla, directrice générale, Stratégies et affaires publiques; Simon Brault, directeur et chef de la direction; Carole Boileau, dirigeante principale des finances et dirigeante principale de la sécurité; Tammy Scott, Directrice générale, Communications et rayonnement des arts.

## Membres du conseil d'administration



**Pierre Lassonde**  
président (Toronto, Ontario)



**Nathalie Bondil**  
vice-présidente (Montréal, Québec)



**David Binet**  
(Toronto, Ontario)



**Beverley K. Foy**  
(Calgary, Alberta)



**Jennifer Dorner**  
(Montréal, Québec)



**Cheryl Hickman**  
(St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)



**Ben Nind**  
(Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest)



**Yann Martel**  
(Saskatoon, Saskatchewan)



**Cheryl Sharfe**  
(Winnipeg, Manitoba)



**Jesse Wenté**  
(Toronto, Ontario)

Réunions du CA et des comités, et assiduité (du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018)

	Réunions du CA	Comité exécutif	Comité de placements	Comité d'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection
<b>Nombre total de réunions</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
Pierre Lassonde, président	7/7	--	d'office	d'office	d'office
Nathalie Bondil, vice-présidente	4/7	--	d'office	d'office	d'office
David Binet	5/7	s.o.	2/3	5/7	s.o.
Jennifer Dorner	7/7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Beverley Foy	7/7	--	4/4	7/7	s.o.
Cheryl Hickman	7/7	--	s.o.	s.o.	4/4
Isabelle Hudon	1/1	--	s.o.	2/2	1/1
Ben Nind	6/7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Yann Martel	5/7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cheryl Sharfe	6/7	s.o.	s.o.	7/7	4/4
Jesse Wenté	6/7	s.o.	s.o.	s.o.	4/4

### Remarques :

- Le mandat de Nathalie Bondil à titre de vice-présidente s'est terminé le 30 mars 2018. Elle est devenue membre du CA le 31 mars 2018.
- David Binet a été nommé membre du CA le 5 avril 2017. Il est devenu membre du comité d'audit et des finances et du comité de placements le 15 juin 2017.
- Jennifer Dorner a été nommée membre du CA le 6 juin 2017. Elle est devenue représentante du CA au comité exécutif de la CCUNESCO le 15 juin 2017.
- Le mandat de Beverley Foy a été renouvelé pour quatre ans à compter du 6 juin 2017.
- Cheryl Hickman a été nommée membre du CA le 5 avril 2017. Elle est devenue présidente du comité de gouvernance et de sélection le 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- Le mandat d'Isabelle Hudon s'est terminé le 30 septembre 2017.
- Ben Nind a été nommé membre du CA le 5 avril 2017. Il est devenu représentant du CA auprès des Organismes publics de soutien aux arts du Canada le 15 juin 2017.
- Yann Martel a été nommé membre du CA le 5 avril 2017.
- Jesse Wenté a été nommé membre du CA le 5 avril 2017. Il est devenu membre du comité de gouvernance et de sélection le 15 juin 2017.

# ÉTATS FINANCIERS

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses

responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels il émet un rapport.

Le 14 juin 2018



**Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA**  
Directeur et chef de direction



**Carole Boileau, CPA, CA**  
Dirigeante principale des finances



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et à la ministre du Patrimoine canadien

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,



Riowen Yves Abgrall, CPA, CA  
Directeur principal

Le 14 juin 2018  
Ottawa, Canada

## État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2018	2017
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	39 245 \$	23 490 \$
Débiteurs	3 080	3 424
Placements de portefeuille (note 5)	389 420	369 623
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>431 745</b>	<b>396 537</b>
<b>PASSIFS</b>		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	69 547	59 354
Créditeurs et charges à payer	3 782	4 609
Revenus reportés	7 728	7 435
Avantages sociaux futurs (note 7)	3 482	3 232
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 8)	51 665	46 768
<b>Total des passifs</b>	<b>136 204</b>	<b>121 398</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>295 541 \$</b>	<b>275 139 \$</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	9 021	8 132
Actifs de la Banque d'art (note 10)	19 421	19 415
Instruments de musique (note 11)	1	1
Frais payés d'avance	270	162
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>28 713</b>	<b>27 710</b>
<b>ÉXCÉDENT ACCUMULÉ</b> (note 12)	<b>324 254 \$</b>	<b>302 849 \$</b>
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	303 689	254 430
Gains de réévaluation cumulés	20 565	48 419
<b>ÉXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>324 254 \$</b>	<b>302 849 \$</b>

Obligations et engagements contractuels (note 17)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président



Vice-présidente

## État des résultats

	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
<b>Revenus</b>			
Revenus nets de placements réalisés (note 13)	10 282 \$	51 871 \$	14 878 \$
Autres revenus	1 271	1 616	1 785
<b>Total des revenus</b>	<b>11 553</b>	<b>53 487</b>	<b>16 663</b>
<b>Charges</b>			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux auteurs et prix (tableau 1)	221 939	218 892	196 793
Livraison des programmes de transfert (tableau 2)	23 266	19 764	16 886
Services à la communauté artistique (tableau 3)	2 977	2 475	2 251
	248 182	241 131	215 930
Résultats nets de la Banque d'art (note 14)	275	253	182
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 15)	2 406	2 638	2 326
Administration générale (tableau 2)	18 246	18 720	15 956
<b>Total des charges</b>	<b>269 109</b>	<b>262 742</b>	<b>234 394</b>
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(257 556)	(209 255)	(217 731)
Crédits parlementaires	257 572	258 514	222 574
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	16	49 259	4 843
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	254 430	254 430	249 587
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>254 446 \$</b>	<b>303 689 \$</b>	<b>254 430 \$</b>

## État des gains et pertes de réévaluation

	2018	2017
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	48 419 \$	31 158 \$
<b>Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :</b>		
Placements de portefeuille	(2 157)	20 912
<b>Montants reclassés dans l'état des résultats :</b>		
Placements de portefeuille	(25 697)	(3,651)
(PERTES) GAINS NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	(27 854)	17 261
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>20 565 \$</b>	<b>48 419 \$</b>

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

## État de la variation des actifs financiers nets

	Budget 2018	Réel 2018	Réel 2017
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	16 \$	49 259 \$	4 843 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(2 700)	(2 542)	(2 000)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	1 563	1 653	1 216
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 10)	-	(38)	(31)
Disposition d'actifs de la Banque d'art (note 10)	-	32	-
	(1 137)	(895)	(815)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(308)	(199)
Utilisation de frais payés d'avance	-	200	221
	-	(108)	22
(Pertes) gains nets de réévaluation	-	(27 854)	17 261
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 121)	20 402	21 311
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	275 139	275 139	253 828
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>274 018 \$</b>	<b>295 541 \$</b>	<b>275 139 \$</b>

## État des flux de trésorerie

	2018	2017
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des activités	49 259 \$	4 843 \$
Gains sur disposition de placements de portefeuille (note 13)	(33 227)	(5 570)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 9)	1 653	1 216
Dons d'actifs de la Banque d'art (note 10)	32	-
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(108)	22
Augmentation des avantages sociaux futurs	250	323
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 8)	13 273	2 083
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 16)	10 718	31 737
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	41 850	34 654
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(2 951)	(1 387)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 10)	(38)	(31)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(2 989)	(1 418)
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements de portefeuille	(110 539)	(68 102)
Disposition de placements de portefeuille	86 310	59 746
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(24 229)	(8 356)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	14 632	24 880
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	24 729	(151)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>39 361</b>	<b>24 729</b>
<b>Représentés par:</b>		
Trésorerie	25 435	292
Équivalents de trésorerie (note 4)	13 810	23 198
	39 245	23 490
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	116	1 239
	<b>39 361 \$</b>	<b>24 729 \$</b>

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## 31 mars 2018

### 1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

### 2. ADOPTION DE NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des nouvelles normes comptables qui entrent en vigueur pour les exercices ouverts au 1er avril 2017.

Par conséquent, le Conseil a adopté une nouvelle méthode comptable pour les opérations interentités (SP 3420). Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a pas d'impact monétaire sur les états financiers du Conseil. Voir la méthode comptable pour les opérations interentités du Conseil à la note 3.

Le Conseil a également adopté les nouvelles normes sur l'Information relative aux apparentés (SP 2200), les Actifs (SP 3210), les Actifs éventuels (SP 3320) et les Droits contractuels (SP 3380). Ces nouvelles normes ne traitent que des informations à fournir. L'adoption de SP 2200, SP 3210, SP 3320 et SP 3380 n'ont pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir des états financiers du Conseil.

### 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

#### Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

#### Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

#### Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

#### Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

#### Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. Le coût, moins toute valeur résiduelle, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de ces actifs qui est estimé à 50 ans.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2018

#### Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

#### Avantages sociaux futurs

##### i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

##### ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

##### iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

#### Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

#### Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

#### Réserve - excédent des revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisé comme réserve interne

sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

#### Constatation des revenus

##### i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

##### ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

##### iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art à l'état des résultats.

##### iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

##### v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2018

#### Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

#### Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

#### Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

#### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.

ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

#### Opérations entres apparentées

Les opérations entres apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

#### Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

## 4. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. Le montant des équivalents de trésorerie investi par le Conseil dans le fonds commun était de 13 810 000 \$ au 31 mars 2018 (2017 : 23 198 000 \$).

## 5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

(en milliers de dollars)

	2018					2017		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
<b>Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	7 544	124	-	7 420	2	7 190	7 293	2
Actions mondiales	143 170	1 219	2 672	144 623	45	97 274	130 706	43
Obligations	70 269	637	-	69 632	22	70 269	72 256	24
Alternatifs	20 630	-	9 641	30 271	9	20 630	28 821	10
Marché monétaire	1 325	-	-	1 325	-	1 312	1 312	-
Actions canadiennes	32 142	-	2 623	34 765	11	30 572	31 559	10
Immobilier	10 129	-	2 214	12 343	4	11 037	13 497	5
Infrastructure	13 462	-	7 518	20 980	7	13 387	19 194	6
	298 671	1 980	24 668	321 359	100	251 671	304 638	100
<b>Fonds Killam</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	7 840	18	600	8 422	12	7 931	8 243	13
Actions mondiales	29 179	255	526	29 450	44	19 847	26 615	41
Obligations	13 690	130	-	13 560	20	13 690	14 071	22
Alternatifs	5 298	-	2 469	7 767	11	5 298	7 394	11
Immobilier	2 697	-	601	3 298	5	2 927	3 585	5
Infrastructure	3 434	-	2 130	5 564	8	3 418	5 077	8
	62 138	403	6 326	68 061	100	53 111	64 985	100
<b>Total des placements</b>	<b>360 809</b>	<b>2 383</b>	<b>30 994</b>	<b>389 420</b>		<b>304 782</b>	<b>369 623</b>	

## Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2018

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2018.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2017 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 25 741 000 \$ (2017 : 24 402 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placements affectés, y compris le fonds Killam, est de 93 802 000 \$ (2017 : 89 387 000 \$).

Toutes les transactions reliées aux contributions grevées d'affectations externes sont payées par ou reçues dans le compte de banque du Conseil ce qui créé des interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations externes dû au Conseil en date du 31 mars 2018 par les fonds spéciaux est de 3 268 000 \$ (2017 : 3 501 000 \$) et le solde dû par le fonds Killam au Conseil est de 2 211 000 \$ (2017 : 787 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la livraison des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvés par le conseil d'administration selon l'*Énoncé de la politique*

*de placement et des objectifs de rendement.* La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	13 %	5 %	12,5 %	20 %
Actions mondiales	45 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	21 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	7 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire	0 %	0 %	0 %	10 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 1 325 000 \$ (2017 : 1 312 000 \$). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, ces fonds ont généré un rendement de 0,97 % (2017 : 0,77 %) et les placements sous-jacents avaient une échéance moyenne pondérée de 23 jours (2017 : 36 jours).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans cinq fonds communs, deux fonds canadiens et trois fonds mondiaux. Le Conseil détient aussi un fonds distinct d'actions canadiennes pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE TMX Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor US à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend quatre portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

## 6. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

Catégories aux fins de l'évaluation	2018		2017	
	Valeur comptable et juste valeur (\$)			
<b>Actifs et passifs financiers</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	39 245	23 490	
Débiteurs	Coût amorti	3 080	3 424	
Placements de portefeuille <sup>1</sup>	Juste valeur	389 420	369 623	
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti	69 547	59 354	
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	3 782	4 609	

<sup>1</sup> La juste valeur des placements est présentée à la note 5.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2018

#### a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Le fonds distinct d'actions canadiennes est évalué au moyen des prix de clôture à la date des états financiers.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année au 31 décembre. Elles sont extrapolées au 31 mars.
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à

l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année au 31 décembre et extrapolées au 31 mars.

#### b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

#### Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2018				2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 435	13 810	-	39 245	292	23 198	-	23 490
	25 435	13 810	-	39 245	292	23 198	-	23 490
<b>Placements de portefeuille</b>								
<b>Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	7 420	-	7 420	-	7 293	-	7 293
Actions mondiales	-	144 623	-	144 623	-	130 706	-	130 706
Obligations	-	69 632	-	69 632	-	72 256	-	72 256
Alternatifs	-	-	30 271	30 271	-	-	28 821	28 821
Marché monétaire	-	1 325	-	1 325	-	1 312	-	1 312
Actions canadiennes	34 765	-	-	34 765	31 559	-	-	31 559
Immobilier	-	-	12 343	12 343	-	-	13 497	13 497
Infrastructure	-	-	20 980	20 980	-	-	19 194	19 194
<b>Fonds Killam</b>								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	8 422	-	8 422	-	8 243	-	8 243
Actions mondiales	-	29 450	-	29 450	-	26 615	-	26 615
Obligations	-	13 560	-	13 560	-	14 071	-	14 071
Alternatifs	-	-	7 767	7 767	-	-	7 394	7 394
Immobilier	-	-	3 298	3 298	-	-	3 585	3 585
Infrastructure	-	-	5 564	5 564	-	-	5 077	5 077
	34 765	274 432	80 223	389 420	31 559	260 496	77 568	369 623
<b>Total</b>	<b>60 200</b>	<b>288 242</b>	<b>80 223</b>	<b>428 665</b>	<b>31 851</b>	<b>283 694</b>	<b>77 568</b>	<b>393 113</b>

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2018

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)	2018				2017			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux</b>								
Solde d'ouverture	28 821	13 497	19 194	61 512	26 936	10 045	12 201	49 182
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	1 335	(226)	1 573	2 682	1 734	121	1 318	3 173
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	115	(20)	138	233	151	11	115	277
Achats	-	1 373	279	1 652	-	4 228	5 985	10 213
Ventes	-	(2 281)	(204)	(2 485)	-	(908)	(425)	(1 333)
Solde de fermeture	30 271	12 343	20 980	63 594	28 821	13 497	19 194	61 512
<b>Fonds Killam</b>								
Solde d'ouverture	7 394	3 585	5 077	16 056	6 911	2 683	3 313	12 907
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	373	(56)	471	788	483	25	382	890
Achats	-	343	70	413	-	1 107	1 511	2 618
Ventes	-	(574)	(54)	(628)	-	(230)	(129)	(359)
Solde de fermeture	7 767	3 298	5 564	16 629	7 394	3 585	5 077	16 056

### c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

#### i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et de quatre fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès

d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2018, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

#### ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont investis temporairement dans le fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir des fonds à court terme et des placements assurent que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à faire en sorte que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement, si nécessaire, des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2017 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2018

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2018 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Passifs financiers</b>					
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	15 465	24 843	23 469	5 770	69 547
Créditeurs et charges à payer	3 117	290	375	-	3 782
	<b>18 582</b>	<b>25 133</b>	<b>23 844</b>	<b>5 770</b>	<b>73 329</b>

#### iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

##### Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure.

##### Sensibilité au prix

Ce qui suit décrit la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 5,8 % dans les prix du marché, ladite valeur de 5,8 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux cadres supérieurs et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de 4 ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2018, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 5,8 % (2017 : 5,3 %) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 22 265 000 \$ (2017 : 19 679 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Une analyse de sensibilité des instruments financiers du Niveau 3 n'est pas possible puisque le Conseil ne dispose pas des hypothèses sous-jacentes.

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt

en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans les fonds communs à court terme, le fonds commun d'obligations et les fonds alternatifs sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

##### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars US et EUROS.

À la date de l'état de la situation financière, la portion non-canadienne des placements de portefeuille représente 33 569 000 \$ (2017 : 28 421 000 \$). Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

## 7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2017); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2017).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Cotisations de l'employeur	2 073 \$	1 992 \$
Cotisations des employés	1 981	1 748

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2018

#### b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	416 \$	458 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	8
Indemnités payées au cours de l'exercice	(103)	(50)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>319 \$</b>	<b>416 \$</b>

#### c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. En 2017-18 le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2018.

(en milliers de dollars)	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 039 \$	5 120 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	127	136
Frais d'intérêts	115	100
Prestations versées	(99)	(91)
Gain actuariel	(101)	(226)
	<b>5 081</b>	<b>5 039</b>
Pertes actuarielles nettes non amorties	(1 918)	(2 223)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>3 163 \$</b>	<b>2 816 \$</b>

La perte nette actuarielle résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de 14 ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	2.3%	2.0%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	2.2%	2.3%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	6.3%	6.5%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4.0%	4.0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2028	2026

#### 8. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 12).

(en milliers de dollars)	2018	2017
Solde d'ouverture	46 768 \$	39 501 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 13)		
Revenus nets de placements	15 324	4 567
Utilisation des fonds	(2 051)	(2 484)
	13 273	2 083
(Pertes) gains non-réalisés sur placements de portefeuille	(493)	6 878
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(7 883)	(1 694)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>51 665 \$</b>	<b>46 768 \$</b>

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2018

#### 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel de bureau	Améliora- tions locatives	Travaux en cours	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
<b>Coût</b>				
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2017	6 637 \$	7 455 \$	791 \$	14 883 \$
Acquisitions	1 847	239	456	2 542
Transfert de travaux en cours	791	-	(791)	-
Dispositions	(793)	-	-	(793)
<b>Solde de fermeture au 31 mars 2018</b>	<b>8 482 \$</b>	<b>7 694 \$</b>	<b>456 \$</b>	<b>16 632 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2017	4 521 \$	2 230 \$	- \$	6 751 \$
Charge d'amortissement	1 318	335	-	1 653
Dispositions	(793)	-	-	(793)
<b>Solde de fermeture au 31 mars 2018</b>	<b>5 046 \$</b>	<b>2 565 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>7 611 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2017</b>	<b>2 116 \$</b>	<b>5 225 \$</b>	<b>791 \$</b>	<b>8 132 \$</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2018</b>	<b>3 436 \$</b>	<b>5 129 \$</b>	<b>456 \$</b>	<b>9 021 \$</b>

#### 10. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

	2018		2017	
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Solde d'ouverture	19 415 \$		19 384 \$	
Acquisitions	38		31	
Dispositions/Dons	(32)		-	
<b>Solde de fermeture</b>	<b>19 421 \$</b>		<b>19 415 \$</b>	

La Banque d'art du Conseil est la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit plus de 17 100 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, réalisés par plus de 3 150 artistes. La Banque d'art loue ses actifs à des parties intéressées. Au 31 mars 2018, plus de 3 600 (2017 : 3 390) œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001 et toutes les œuvres d'art acquises après 2001 ont fait l'objet d'une évaluation indépendante au moment de leur acquisition. Certains événements importants, tels qu'une reconnaissance spéciale ou le décès de l'artiste, peuvent modifier la valeur de l'évaluation. La direction surveille les événements importants et procède à des évaluations indépendantes selon les besoins. La valeur totale des actifs de la Banque d'art est estimée à 71 millions de dollars au 31 mars 2018 (71 millions de dollars en 2017).

Selon les estimations, les valeurs résiduelles sont supérieures au prix coûtant; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art à leurs valeurs d'expertise.

#### 11. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle et neuf instruments de qualité. Le Conseil gère en outre le prêt de 13 instruments de musique, neuf prêtés par des donateurs anonymes et quatre prêtés par quatre autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2018 est évaluée à 53 826 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,29 au 31 mars 2018 (2017 : 55 627 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 US\$ en utilisant le taux de change de 1,33 au 31 mars 2017).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

### 31 mars 2018

#### 12. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Excédent accumulé des activités</b>		
<b>Dotation - contribution initiale</b>	50 000 \$	50 000 \$
<b>Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe</b>	37 569	37 569
<b>Réserve - excès de revenus de placements</b>		
Solde au début de l'exercice	141 445	136 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	45 000	5 000
Solde à la fin de l'exercice	186 445	141 445
<b>Excédent</b>		
Solde au début de l'exercice	25 416	25 573
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(45 000)	(5 000)
Excédent pour l'exercice	49 259	4 843
Solde à la fin de l'exercice	29 675	25 416
<b>Total de l'excédent accumulé des activités</b>	<b>303 689</b>	<b>254 430</b>
<b>Gains de réévaluation cumulés</b>		
Solde au début de l'exercice	48 419	31 158
Variations de la juste valeur	(27 854)	17 261
Solde à la fin de l'exercice	20 565	48 419
<b>Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>324 254 \$</b>	<b>302 849 \$</b>

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

#### 13. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Gains sur disposition de placements de portefeuille	33 227 \$	5 570 \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 8)	(13 273)	(2 083)
Gains nets sur conversion de devises	34	272
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	32 983	12 502
Frais de gestion du portefeuille	(1 100)	(1 383)
	<b>51 871 \$</b>	<b>14 878 \$</b>

#### 14. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Revenus de location	1 378 \$	1 228 \$
Autres revenus	249	218
Frais administratifs	(1 869)	(1 617)
Amortissement des autres immobilisations	(11)	(11)
	<b>(253) \$</b>	<b>(182) \$</b>

Au 31 mars 2018, les revenus de location non acquis pour les contrats de location d'œuvres d'art signés avant la fin de l'exercice s'élevaient à 683 000 \$ (534 000 \$ en 2017).

#### 15. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépenses de programmes	1 318 \$	1 158 \$
Programmes - contributions reçues	(12)	(43)
Frais administratifs	1 332	1 211
	<b>2 638 \$</b>	<b>2 326 \$</b>

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

#### 16. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Diminution (augmentation) des débiteurs	344 \$	(649) \$
Augmentation des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	10 193	31 680
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(112)	148
Augmentation des revenus reportés	293	558
<b>Variation nette</b>	<b>10 718 \$</b>	<b>31,737 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2018

### 17. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

#### a) Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements pour les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2018 totalisent 185 771 000 \$ (2017 : 28 256 000 \$). Les paiements futurs pour ces charges engagées au 31 mars 2018 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2019	128 601	\$
2020	56 770	
2021	400	

#### b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux loyers en date du 31 mars 2018 totalisent 69 096 000 \$ (2017 : 75 464 000 \$). Les paiements futurs reliés aux loyers au 31 mars 2018 sont payables comme suit :

(en milliers de dollars)

2019	4 196	\$
2020	4 047	
2021	3 963	
2022	4 040	
2023	4 122	
2024-2034	48 728	

#### c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Parce que ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé, au 31 mars 2018, est de 7 833 000 \$ (2017 : 9 933 000 \$). Une portion de ces sommes sont présentement investies dans un fonds commun à court terme.

#### d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement au cours des années à venir. Les paiements futurs reliés à ces engagements au 31 mars 2018 totalisent 2 258 000 \$ (2017 : 1 102 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars, qui sont tous dûs au cours de l'exercice à venir, sont comme suit :

	Moins d'un an	Moins de 3 ans	Total
Administration générale	841 000 \$	- \$	841 000 \$
Immobilisations corporelles	679 000	-	679 000
Services à la communauté	388 000	108 000	496 000
Livraison des programmes de transfert	242 000	-	242 000

### 18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des dépenses totalisant 2 448 000 \$ (2017 : 876 000 \$) et a inscrit des revenus tirés de la location de ses actifs de la Banque d'art, des apports et d'autres revenus provenant des apparentés d'un montant de 1 021 000 \$ (2017 : 835 000 \$).

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général, y compris un rapport d'examen spécial en 2017-2018. Le coût estimatif de ces services est de 1 274 000 \$ (2017 : 280 000 \$).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Débiteurs	501 \$	943 \$
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	44	130
Créditeurs et charges à payer	62	406
Revenus reportés	1 545	941

### 19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2018.

**Notes afférentes aux états financiers (suite)**  
**31 mars 2018**

**Tableau 1 - Subventions, paiements aux auteurs et prix par service <sup>1</sup>**

(en milliers de dollars)	2018	2017
<b>Programmes d'aide aux arts et prix</b>		
Musique	- \$	29 259 \$
Théâtre	-	28 130
Lettres et éditions	-	23 437
Arts visuels	-	21 853
Danse	-	20 346
Arts médiatiques	-	14 804
Inter-arts	-	3 227
Arts autochtones	-	3 215
Promotion de la diffusion	-	3 015
Équité	-	1 451
Prix	1 041	979
<b>Canada 150 - Nouveau chapitre</b>	-	35 030
<b>Nouveau modèle de financement</b>		
Inspirer et enraciner	64 485	-
Explorer et créer	57 802	-
Appuyer la pratique artistique	33 439	-
Rayonner au Canada	18 721	-
Rayonner à l'international	13 586	-
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	9 983	-
Fonds stratégie numérique	6 151	-
Investissement stratégiques	2 197	278
<b>Droit de prêt public</b>	9 775	9 774
<b>Programme Killam</b>		
Bourses de recherche Killam	840	840
Prix Killam	500	500
<b>Autres prix et bourses</b>		
Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton	-	105
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	-	95
Autres prix et bourses < 75 000 \$	272	355
	<b>218 892 \$</b>	<b>196 793 \$</b>

Remarque : En 2017-2018, le Conseil a fait la transition vers son nouveau modèle de financement qui a remplacé un modèle axé sur les disciplines artistiques par de nouveaux programmes de subventions axés sur les résultats et par des fonds stratégiques. Les renseignements financiers ne se rapportent qu'aux programmes et, par conséquent, ce tableau ne fournit pas de comparaison avec l'année précédente. La section Des chiffres et des histoires que le Conseil publie chaque année sur son site web présente une ventilation par discipline artistique.

**Notes afférentes aux états financiers (suite)**  
**31 mars 2018**

**Tableau 2 - Autres dépenses**

(en milliers de dollars)

	2018			2017
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	15 359 \$	8 585 \$	23 944 \$	21 313 \$
Locaux	28	3 571	3 599	3 600
Services professionnels et spéciaux	361	3 156	3 517	1 674
Comités des pairs et de consultation	3 077	-	3 077	2 598
Amortissement	-	1 642	1 642	1 205
Gestion de l'information	86	706	792	581
Déplacements du personnel	401	96	497	521
Présentations des prix	380	-	380	390
Impression, publication et reprographie	11	299	310	323
Communications	1	275	276	295
Dépenses et matériel de bureau	5	210	215	166
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	55	152	207	159
Dépenses diverses	-	28	28	17
	19 764 \$	18 720 \$	38 484 \$	32 842 \$

**Tableau 3 - Services à la communauté artistique**

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Recherche et consultation	748 \$	1 223 \$
Partenariat et réseautage	1 578	712
Coûts des événements	149	316
	2 475 \$	2 251 \$